

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RÉD. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 51088 tél adm et pubi (039) 51087 CCP 23 513
Lausanne: Saint-Pierre 1 tél (021) 226910, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 324240 CCP 17 2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr 4 -
3 mois Fr 11 - 6 mois Fr 22 - 1 an Fr 44 - LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

LA BATAILLE DE LA PRESSE EN SUISSE ALLEMANDE: Comment s'introduire dans le parc de la télévision?

Qui dit «presse» pense, par la vertu d'une vieille image, d'abord à la presse quotidienne. Le journal de chaque jour dispose en sa faveur au moins de ce préjugé sentimental et ancien. Pourtant, cette imagerie de coin du feu est trompeuse. Dans les flots périodiquement imprimés, les quotidiens et les journaux ne représentent qu'une faible part. M. Thommen, dans son étude sur «La presse suisse dans la société moderne» (1967, édition Orell Füssli) recense 490 journaux représentant un tirage total de 4,7 millions d'exemplaires. Mais les illustrés, avec 88 titres seulement, sont répandus à 4,6 millions d'exemplaires. Laissons de côté les montages de la presse dite spécialisée (journaux de syndicats, du Touring, des coopératives, etc.): 14 millions d'exemplaires! Ne retenons que ces deux plateaux de la balance où l'on voit les illustrés équilibrer la presse d'information. On sait d'ailleurs que, dans la course à la publicité, les grands concurrents des quotidiens ne sont pas la TV, mais les magazines.

Ces rapports de force permettent de mieux comprendre la bataille d'imprimés dont la Suisse alémanique est l'enjeu et la force d'un des antagonistes.

Escarmouches

Depuis que «Blick» est devenu premier journal suisse par le tirage, la guerre fut ouverte. Le lancement du quotidien «Neue Presse» fut décidé pour contrer «Blick»; Ringier, de son côté, prit en main la «Weltwoche»; des licenciements de rédacteurs en chef, Bigler («Weltwoche»), Morf («Sie und Er»), alimentèrent de surcroît la chronique.

L'épisode le plus récent est la campagne de presse, menée contre le groupe Ringier-Frey par la «National Zeitung», coéditrice de «Neue Presse», relayée par la presse catholique, «Vaterland», qui sort à Lucerne. Les articles s'intitulent assez pompeusement

«Radiographies du groupe Ringier». C'est ce que nous appellerions à «D.P.» une bonne description critique d'un secteur du monde des affaires. Il est cocasse, un peu, de voir de grands journaux, radical et conservateur, découvrir le genre... parce qu'il s'agit d'un concurrent. L'industrie, le commerce et la finance offrent pourtant d'autres sujets, qui permettraient de dessiner de subtils organigrammes.

Maintenant que sonne l'heure des vérités, quelles révélations? On fit grand bruit parce que le groupe Ringier contrôle une filiale allemande «Internationale Presse» qui, entre autres choses, livres de poche, illustrés, etc., sort des revues de filles à nichons, mais, semble-t-il, plutôt dans le style érotique opérette viennoise avec robettes à bretelles et seins ronds, pour autant il est vrai que l'on puisse juger sur l'échantillon que reproduit le «Vaterland». L'indignation vertueuse est telle que nos confrères alémaniques en font des jeux de mots en français. Après les explications peu convaincantes de Ringier sur cette Sex-Littérature, ils commentent avec ce sous-titre: «Qui sex-cuse, s'accuse»! Ach!

Plus intéressant le catalogue des journaux édités par le groupe. Il comprend, précisons-le, deux sociétés. Les éditions Ringier, d'une part, les éditions Jean Frey, d'autre part.

Catalogue

Editions Ringier, titres et tirages:	
«Schweizer Illustrierte»	213 746
«Sie und Er»	126 354
«Allgemeine»	152 716
«Blatt für Alle»	129 645
«Illustriert»	123 042
«Ringier Unterhaltungsblätter»	331 054
«Tele»	100 000
Tirage total	1 176 557

Editions Ringier/Jean Frey: ou bien les deux éditeurs ont fondé une nouvelle société, comme l'A. G. für Presse Erzeugnisse, ou bien ils

ont pris chacun des participations majoritaires ou déterminantes dans les sociétés éditrices.

«Blick»	208 000
«Weltwoche»	115 645
«Annabelle»	112 746
Tirage total	436 391

Editions Jean Frey:	
«Sport»	62 245
«Züri-Leu» (feuille gratuite payée par la publicité et dont on arrose l'agglomération zurichoise)	281 000
Tirage total	343 245

Au total (si l'on peut additionner des hebdomadaires et des quotidiens), 2 millions d'exemplaires pour le groupe, ou 1,2 exemplaire par ménage suisse, ou, en raison de la prédominance alémanique, 1,6 exemplaire par ménage en Suisse alémanique. Et le lancement d'un nouveau journal du soir, «L'Express», est confirmé pour cet été. Il améliorera la moyenne. Plus fort que Springer, qui passe pour détenir un monopole sur la presse allemande! D'où le jeu de mots à la mode: Ringier-Springier.

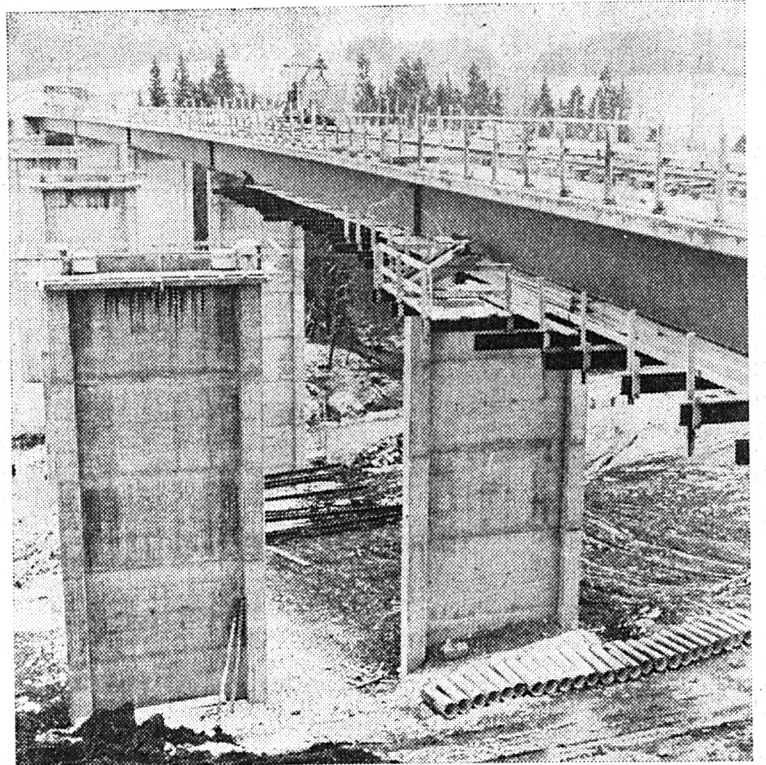
Mais on est loin du monopole. Les éditions Ringier ont fait remarquer que leurs adversaires directs ne manquaient pas de poids. Ringier prétend affronter une coalition Hagemann-Coninx, qui contrôle ou participe aux affaires suivantes:

Hagemann: «National Zeitung», «Neue Presse», «Schweizerische Finanz-Zeitung», «Baslerstab», Publicitas. Coninx: «Tagesanzeiger» (2^e tirage suisse), «Neue Presse», Regina-Verlag, Fortuna-Vie, etc.

Ces précisions sont intéressantes. Mais l'essentiel n'est pas là. L'original, ce sont les luttes que se livrent les éditeurs pour tenir les couloirs de la télévision ou s'assurer l'exclusivité de certaines agences. Sur ces deux points, il serait intéressant de pousser l'enquête, mais voici le dossier tel que le présente la «National Zeitung».

(Suite en dernière page)

Un nouveau viaduc



Dans le canton de Thurgovie, on consacre beaucoup d'argent aux routes. Notre photo montre l'état des travaux du viaduc de Lutzelmurg. Ce viaduc, long de 224 m., est compris dans la route qui relie Matzingen à Aadorf; il traverse l'Aa.

VISITE NORD-VIETNAMIEUNE À BERNE

Mardi, M. Mai Van-do, délégué général de la République démocratique du Vietnam à Paris (Vietnam du Nord), accompagné de son premier secrétaire, M. Huynh-tieng, est arrivé à Berne en visite officielle. Il s'agit de la réplique de la visite faite à Hanoi, du 16 au 19 février dernier par notre ambassadeur à Pékin, M. Rossetti.

Peu après son arrivée, M. Mai Van-do fut reçu par W. Spühler, président de la Confédération et chef du Département politique fédéral qui l'invita à déjeuner. L'après-midi, l'hôte de la Suisse poursuivit ses entretiens avec divers hauts fonctionnaires de la Confédération.

M. Mai Van-do confirma, dans le cours de la journée à un représentant de l'ATS que c'était bien sur l'invitation du Département politique fédéral qu'il se trouvait à Berne. Il se refusa toutefois à répondre à une question relative à la possibilité d'une éventuelle médiation de la Suisse dans le conflit au Vietnam.

Précisons encore à ce sujet que l'ambassadeur du Vietnam du Sud en Suisse, M. Phan Van-thinh, qui avait

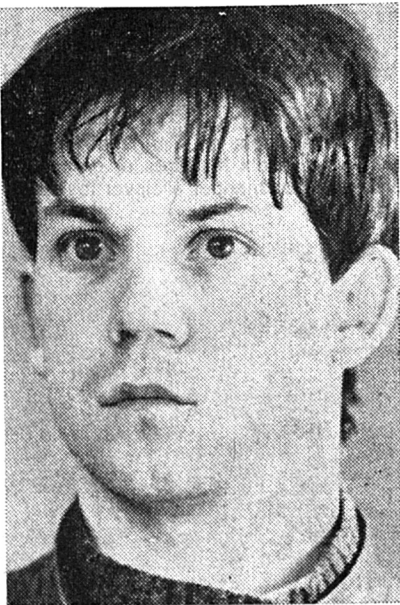
quitté la Ville fédérale mardi, ne s'est pas rendu à l'étranger. En effet, le diplomate vietnamien fait actuellement une visite en Suisse romande. Ce déplacement ne revêtirait aucun sens politique et il serait absolument sans rapport avec l'arrivée du représentant des autorités de Hanoi en Suisse.

Précisons encore que la Suisse n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Vietnam du Nord et que notre pays n'est non plus pas représenté à Hanoi, alors que le gouvernement de Saïgon a fait accréditer un ambassadeur auprès du Conseil fédéral. Les intérêts suisses au Vietnam du Sud sont assurés par un consul général.

L'ambassadeur Rossetti a séjourné récemment à Hanoi, afin de s'entretenir avec les autorités du Vietnam du Nord et avec les représentants de la Croix-Rouge de ce pays en vue d'une aide suisse à la population civile durement touchée par la guerre. Cette prise de contact se poursuit maintenant à Berne et l'on est d'avis, dans les milieux autorisés, que la visite de M. Mai Van-do durera deux ou trois jours.

Cela s'est passé dans notre pays

Amnésique ou pas ?



Comme nous l'avons indiqué hier, l'homme inconnu qui s'était présenté, le 1^{er} mars, à la police suisse et qui n'a, depuis, fait que des déclarations fausses à propos de sa personnalité, a pu être identifié. Il s'agit du Français Jean-Claude-Maurice M. né en 1942, et domicilié dans le département du Doubs, chez ses parents. On ne sait cependant toujours pas si cet individu souffre d'amnésie ou non.

LUGANO: Faux dollars. — La police vient de mettre sous les verrous deux Tessinois responsables d'avoir fait circuler dans les banques de Lugano de faux billets de cent dollars, pour un total de 17 500 dollars. Il s'agit de faux, parfaits, et de fabrication récente. On prévoit d'autres arrestations, car l'affaire est en relation avec une autre, pas encore éclaircie, de falsification de monnaies en or. Une Confédérée de 46 ans, qui s'était réfugiée en Italie, a été appréhendée à son retour à Lugano. Elle est responsable de falsification de documents et suspectée d'avoir allumé un incendie dans le bureau où elle travaillait comme comptable. Elle s'était emparée de 18 000 fr.

USTER: Gros détournement. — Le 12 mars, avait été arrêté dans le district d'Uster un comptable de 35 ans. Son ancien employeur l'avait dénoncé pour fraudes détournements et faux dans les titres. Il supposait avoir été trompé pour un montant de 30 000 à 40 000 fr. La police a cependant établi que l'homme avait, depuis 1964 à fin septembre 1967, détourné ou s'était fait verser par des manipulations frauduleuses un montant total de 106 000 fr. Il a utilisé les sommes frauduleusement acquises pour l'achat de voitures, l'installation d'un riche mobilier et pour des voyages d'agrément.

MEILEN: Comptable malhonnête. — Un comptable de 47 ans a été arrêté

dans le district de Meilen. L'homme, un récidiviste, avait, dans son dernier lieu de travail, depuis l'automne 1966 et ceci pendant un an et demi, détourné des fonds. Le montant s'élève à 35 000 fr. qu'il a frauduleusement acquis par de fausses écritures.

ZÜRICH: Les racistes écrivent à M. von Moos. — Le président du Parti démocrate du canton de Zurich, M. Blickensdorfer, le président du Comité d'initiative contre la surpopulation étrangère, M. Huersch, et un membre de ce comité, M. Kaenzig, ont adressé une lettre au conseiller fédéral von Moos. Ils l'informent que la décision de retirer l'initiative a été prise le 16 mars, à la majorité des deux tiers conformément aux statuts du comité. Ils estiment que «les mesures prises par le Conseil fédéral en date du 28 février en vue de limiter et de réduire le nombre des travailleurs étrangers soumis au contrôle» ont répondu à plusieurs points de l'initiative.

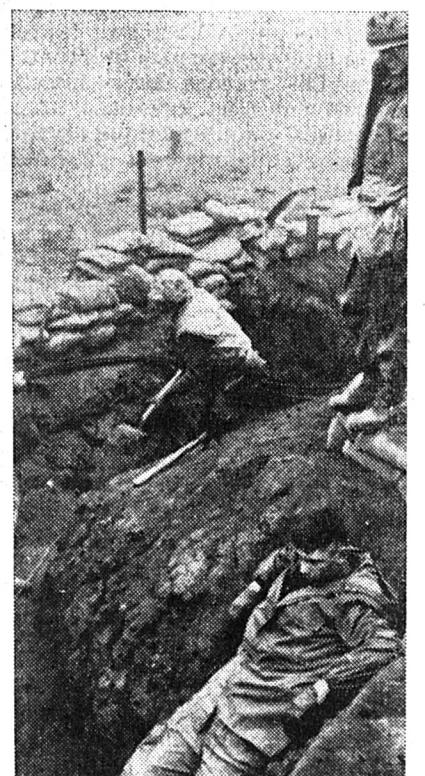
BOLLIGEN: Gros incendie. — Mardi peu avant 3 h., le feu s'est déclaré dans les entrepôts de la Coopérative agricole de Bolligen. En quelques minutes, le feu gagna le toit sur toute sa longueur. Les dégâts causés aux meubles ainsi qu'aux stocks qui y étaient entreposés sont importants. L'incendie a également mis à mal les lignes de courant de la ligne de chemin de fer Berne-Worb. Aussi le trafic a-t-il été momentanément interrompu.

GENÈVE: Incendie à Hispano. — Le feu a éclaté, mardi à 19 h. dans les ateliers d'Hispano-Suiza, à la rue de Lyon. Ce sont des copeaux de métal léger qui se sont enflammés dans un bain d'huile, provoquant un incendie, en l'absence des ouvriers. Plusieurs machines, des décolleteuses, sont hors d'usage. Les pompiers ont dû utiliser leurs masques en raison de l'épaisse fumée qui avait envahi tout le troisième étage. Les dégâts s'élevaient à une centaine de mille francs.

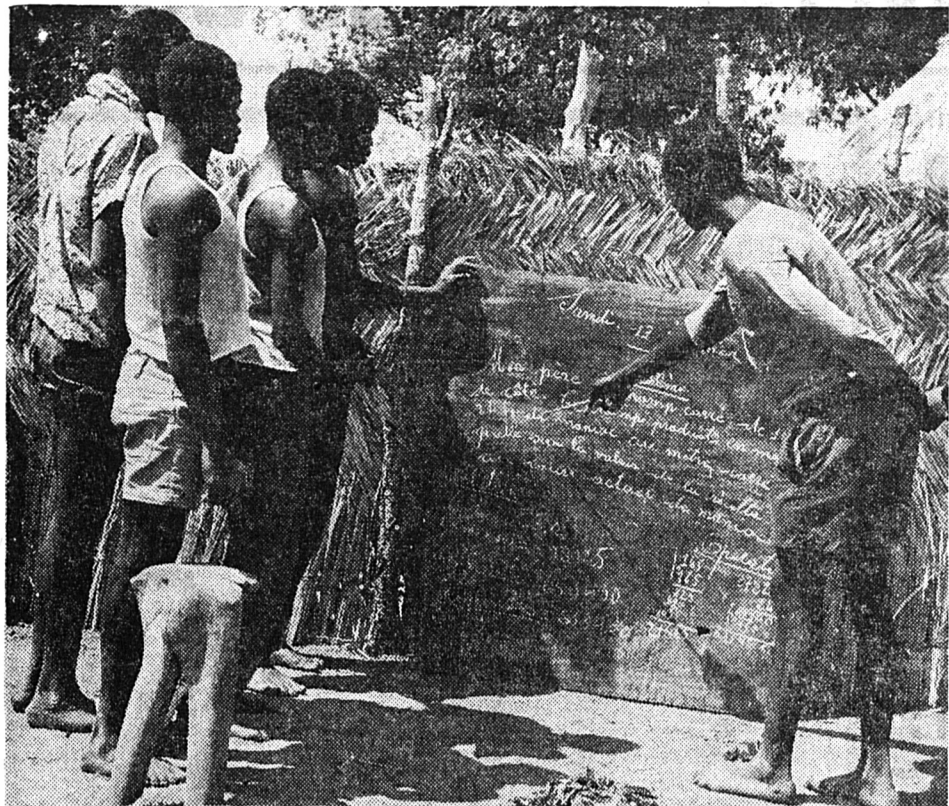
TROINEX: Un bébé s'étouffe. — Mardi en fin de matinée, Catarina, 3 mois, fille de M. Joseph Martin, s'est étouffée en dormant. Malgré l'intervention du poste permanent et le bouche à bouche, la pauvre petite n'a pu être ranimée.

LAUSANNE: Vol. — Dans la nuit de lundi à mardi, un vol important a été commis dans une bijouterie-horlogerie à l'avenue de la Gare. Les voleurs ont pénétré dans le magasin voisin, un magasin d'agencement de cuisine, et, de là, ont pénétré dans la bijouterie où ils ont dérobé un lot important de montres, de bijoux, de pièces de monnaie en or. La valeur approximative du vol est de 80 000 à 100 000 fr.

Au Vietnam



A Khe Sanh, au Vietnam, la situation devient toujours plus difficile pour les Américains. Notre photo montre des soldats yankees en train de préparer des tranchées.



Après un an de stage, les jeunes représentants de Gangara sont revenus au village. D'élèves qu'ils étaient chez le Valaisan F. Cordonnier, les voici promus au rang de moniteurs. L'un d'eux fait profiter ses compatriotes de son savoir tout neuf.

L'aide suisse à l'étranger

Des temps nouveaux à Gangara

Gangara se trouve dans le district du Moyen-Chari, dans la partie méridionale de la République du Tchad. De Fort-Archambault, le chef-lieu, l'auto ne met que trois heures pour s'y rendre. Une route large et couverte d'une poussière abondante mène d'abord à la sous-préfecture de Koumra, distante de 100 km. Peu après, une piste s'ouvre dans les *matiti* (herbe à éléphants comme on dit là-bas). Quarante-cinq kilomètres et nous sommes à Gangara.

Il y a peu de temps encore, Gangara vivait de l'existence de toutes les petites communautés de la brousse du Tchad méridional. Ses habitants appartiennent à la belle race Sara. Ils n'avaient guère eu l'occasion de remettre en question l'héritage culturel et technique de leurs ancêtres. Ils plantaient du mil, du coton, des arachides. Les marchands de passage enlevaient la plus grande part de la récolte. Ces ventes servaient tout juste à éteindre d'anciennes dettes, chaque cultivateur encaissant en moyenne pour prix de son labeur annuel un montant de 10 000 à 15 000 fr. CFA, c'est-à-dire entre 175 et 265 fr. de notre monnaie. D'où, pour chacun, la nécessité de contracter de nouveaux emprunts afin de tenir jusqu'à la soudure des récoltes en ne s'accordant que des satisfactions élémentaires.

La population du village de Gangara vient cependant de prendre contact avec les temps nouveaux. Il y a un an,

Des chemins étroits dans la forêt

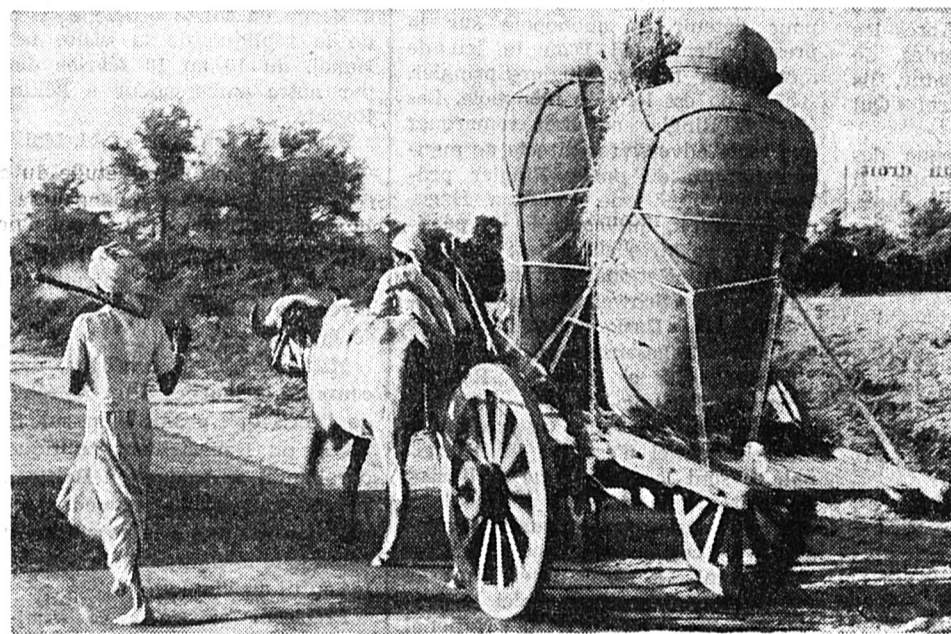
Les forêts qu'on appelle vierges ont disparu de la surface de l'Europe. Nous en serions plutôt à recenser les espaces boisés et encore vierges de dépôts d'ordures. Les grandes forêts intactes ne se trouvent plus que dans les zones pluvieuses de l'Amérique latine, de l'Afrique équatoriale et de l'Asie du Sud-Est.

Les zones boisées anciennes se font plus rares en Inde également. Le pays est trop peuplé, la masse humaine trop dense. La forêt aussi héberge des sociétés populeuses, les tribus d'aborigènes auxquelles, surtout depuis l'indépendance de 1947, on porte maintenant un intérêt croissant. Les Indiens appellent ces tribus primitives les Adivasi. On les rencontre entre autres dans la chaîne des collines boisées de l'Inde occidentale et jusqu'aux abords du golfe du Bengale. Partout, à la rencontre des Adivasi, des chemins sont tracés dans les bois.

Ces zones mêlent des millénaires, font se rencontrer les techniciens réalistes de l'époque moderne et les prêtres mystérieux de la magie noire. L'univers animal recule devant cette pénétration de l'homme. Plus rare se fait la quadruple empreinte du tigre, on n'entend que de loin le brrissement de l'éléphant, les cerfs et les antilopes bleues reculent. La stèle bizarre des termitières se dégage mieux dans l'espace des clairières nouvelles.

Les chemins qui pénètrent dans les vastes forêts sont parcourus par des

quelques jeunes gens furent invités à aller étudier des méthodes de travail plus modernes au centre de formation dirigé à Monkara par le Valaisan François Cordonnier. Ces jeunes gens viennent de rentrer chez eux. On a vu aussitôt que l'expérience de Monkara les avait considérablement enrichis, qu'ils avaient appris à prendre leurs responsabilités, à imaginer des initia-



Les paysans achètent ces énormes récipients pour 20 ou 30 fr. Sur tous les marchés, on trouve ainsi des greniers portatifs qui permettront de protéger des rongeurs la récolte de riz et de blé.

jeeps transportant des ingénieurs forestiers, des agronomes, des ingénieurs spécialisés en travaux d'irrigation, des géologues. En face d'eux, des demi-sauvages encore armés de l'arc et des flèches. Le sentier mène les enfants à l'école; la piste sert à évacuer le produit d'une première moisson au moyen des charrettes à hautes roues que traînent des bœufs; des coopératives d'exploitation forestière évacuent des trains de teck, le bois précieux. Des nomades remorquant femmes, enfants et troupeaux, se déplacent en quête de pâturages renouvelés.

Ces pistes tracées dans la forêt originelle sont des traits d'union entre les Indiens et les Adivasi ou aborigènes. Durant trente-cinq siècles environ, il n'y a eu entre eux aucun contact, sinon inspiré par la violence. Trente millions d'aborigènes, des représentants de la population préaryenne, ont été à peu près recensés. La masse des descendants des nomades aryens compte 470 millions d'êtres plus ou moins métissés; ce sont eux qui, dès le deuxième millénaire avant notre ère, ont détruit les royaumes des Adivasi, compromis leur civilisation, anéanti leurs demeures et ont repoussés les aborigènes à l'intérieur des forêts.

Pour que les voies à peu près parallèles suivies par les deux populations se rejoignent avant l'infini, il faudra du temps et des efforts. Selon la lettre de la constitution, les deux groupes ont les mêmes droits, des devoirs identiques. La loi est allée ici plus vite que les faits, c'est le moins qu'on puisse dire. Existe cependant, et cette constatation est essentielle, le désir de se réunir en

tives raisonnables, à prévoir l'avenir. Ils ne sont pas devenus des techniciens prétentieux en si peu de temps. On a simplement cherché à les familiariser avec des méthodes améliorées et bien adaptées aux réalités africaines. Les résultats obtenus à Monkara parlent d'eux-mêmes. N'y récolte-t-on pas deux ou trois fois plus de mil, de coton et d'arachides que dans les villages du voisinage et les paysans intéressés ne voient-ils pas leurs revenus s'améliorer dans des proportions correspondantes?

De retour à Gangara, les stagiaires ont été promus au rang de moniteurs et d'instructeurs. Il n'y eut guère de jaloux et d'opposants, car on remarqua sans erreur possible que les connaissances nouvelles pouvaient procurer de nouveaux profits à chacun.

Au vu des excellents résultats obtenus jusqu'ici, François Cordonnier a proposé à l'Aide suisse à l'étranger de créer un centre supplémentaire de formation, à Gangara justement. Un autre Romand, Jean-Claude Girard, venant de Sévery, et récemment arrivé au Tchad avec sa femme et son enfant, en prendra la direction. Ce que ce jeune cultivateur de chez nous s'apprete à enseigner aux villageois de la région ne pourra pas entraîner des résultats spectaculaires à brève échéance. Bien au contraire, on s'attend à des progrès lents, mais on espère qu'ils seront constants et que le bon exemple fera tâche d'huile. On ne songe nullement à bouleverser la brousse à grands traits de bulldozer. Les attelages de bœufs continueront d'être utilisés. Les gestes de la main resteront à peu près les mêmes, mais prolongés par des outils mieux adaptés à leur fonction.

On va donc tenter de transformer la vie des Sara en leur fournissant les éléments d'un progrès qu'ils seront capables de comprendre, de digérer et d'appliquer pour leur compte. Il est donc à peu près certain que, même longtemps après le départ des instructeurs suisses, l'exemple qu'ils auront montré aux paysans noirs du cœur de l'Afrique continuera à porter des fruits raisonnables.

H. F.



Leurs pères se nourrissaient des produits de la forêt; ces enfants apprennent à Panchol, le nouveau centre de formation secondaire et agricole construit par l'Aide suisse à l'étranger, à planter et à récolter le riz.

Solidarité avec les faméliques

Les événements de ces derniers temps ont prouvé à satiété combien les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont l'enjeu des conflits de la politique mondiale. Nous sommes partagés entre l'indignation, la pitié et l'inquiétude. Il nous est cependant impossible de ne pas voir à quel point ces graves remous sont déterminés par l'injustice sociale. La dynamite à l'échelle des continents, c'est le fait que la population de vastes régions vit exposée à la faim, à la maladie et à une effrayante misère.

L'Aide suisse à l'étranger vient de lancer sa collecte dont une quote-part servira à financer les projets étudiés par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière. Les activités de l'Aide suisse à l'étranger consistent à s'en prendre aux racines de la faim et de la misère en aidant les peuples intéressés à s'armer pour le progrès économique et social. Pour citer quelques exemples, cela revient à encourager la formation des jeunes artisans et paysans, à financer la pose de systèmes d'irrigation, à favoriser le reboisement et l'exploitation rationnelle des forêts.

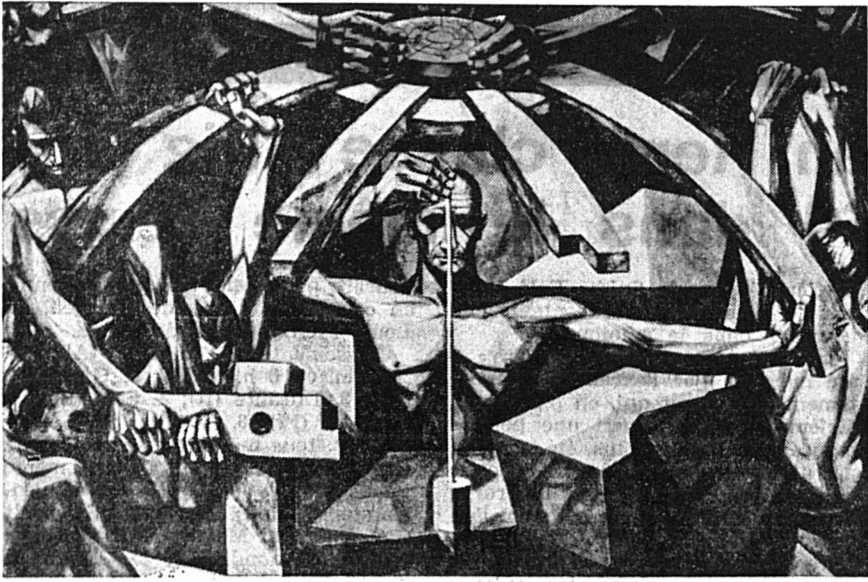
Depuis vingt ans, l'Aide suisse à l'étranger a permis à des milliers d'habitants du tiers monde de se libérer définitivement de la faim. Ces prestations méritent notre confiance. L'Union syndicale suisse en appelle à tous ses membres et à tous les travailleurs du pays pour qu'ils participent dans la mesure de leurs moyens à la collecte de l'Aide suisse à l'étranger et à l'achat des insignes mis en vente au début de mars. Il ne s'agit ni plus ni moins que de témoigner de ses sentiments de solidarité envers ceux qui vivent dans un dénuement dont nous avons ici perdu jusqu'au souvenir depuis des décennies.

Union syndicale suisse:
Le président: Hermann Leuenberger
Le secrétaire: Jean Mörli

Collecte de l'Aide suisse à l'étranger.
Compte de chèques postaux Lausanne 10 - 1533.

Le nouveau centre de formation agricole de Gangara s'élèvera en cet endroit. On a déjà débroussé dix hectares et creusé un puits provisoire. On pourra bientôt commencer à élever les cases devant abriter professeurs et élèves.





Fragment de la grande fresque de l'artiste espagnol José Vela Zanetti qui orne le bâtiment des Nations Unies à New York et symbolise la collaboration de TOUS les hommes dans la lutte pour la justice et la paix.

Année 1968 = Année des droits de l'homme Qu'est-ce que la Convention européenne des droits de l'homme?

Le terme « Convention européenne des droits de l'homme » est une abréviation de l'expression « Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Votée le 4 novembre 1950 par les membres fondateurs du Conseil de l'Europe, elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1953 après avoir été ratifiée par dix Etats. Seuls peuvent y adhérer les Etats membres du Conseil de l'Europe. Quinze d'entre eux l'ont ratifiée aujourd'hui et, de ce fait, lui ont reconnu force légale obligatoire. La France fait exception — qui l'a bien signée, mais non ratifiée — la Suisse aussi, de même que Malte qui n'aient d'adhérer au Conseil de l'Europe.

Les auteurs de la convention ont vu en elle le moyen le meilleur de promouvoir entre les membres du Conseil de l'Europe la cohésion étroite recherchée par ce dernier. Ils codifièrent dans la convention plusieurs des droits et libertés populaires qui sont les caractéristiques d'un Etat constitutionnel démocratique. Un tel Etat représentait pour eux un héritage spirituel commun à l'Europe — héritage qui doit être sauvegardé. La réalité leur montrait que la destruction de l'Etat constitutionnel démocratique appelle la dictature. Les régimes totalitaires nés sur les ruines de l'Etat constitutionnel démocratique, qui précipitèrent l'Europe libre dans les horreurs de la deuxième guerre mondiale, étaient frais à leur mémoire.

La Convention européenne des droits de l'homme engage en premier lieu les autorités nationales des pays signataires, dans leurs activités tant législatives qu'administratives et judiciaires. Elle complète tout au plus le droit national des Etats signataires. Si un droit fondamental essentiel n'est pas inscrit dans la Constitution d'un Etat signataire, ce droit doit y être introduit au moment de la ratification de la convention par cet Etat. Si, par exemple, la Suisse signait sans réserve la convention, les femmes suisses seraient autorisées, en vertu de l'article 3 du premier procès-verbal additionnel de la convention, à participer aux élections de l'Assemblée fédérale et des parlements cantonaux. J'ai, en son temps, demandé que ce droit soit octroyé à la femme suisse par l'adhésion à la convention, dans l'idée que ce serait un moyen de faire avancer sensiblement l'égalité politique de la femme chez nous. Mais il

s'est avéré par la suite que l'opinion prédominante n'était pas en faveur d'une modification de notre régime constitutionnel par l'entremise d'une convention internationale.

L'application des dispositions de la convention doit être acquise non seulement des Etats qui la signent. Ses initiateurs ont aussi fait appel à des autorités supranationales pour protéger les droits fondamentaux qu'elle prescrit, au premier chef à la Commission européenne des droits de l'homme, de même qu'à la Cour européenne de justice pour les droits de l'homme. Chaque Etat signataire peut porter plainte auprès de la commission pour toute violation d'une disposition fixée par la convention au détriment d'une quelconque personne physique ou morale. Il peut donc aussi porter plainte dans l'intérêt de personnes privées qui ne sont ni ses citoyens, ni ses habitants. C'est ainsi que l'Autriche a porté plainte une fois contre l'Italie pour avoir traité de manière contraire à la convention des Tyroliens du Sud, de langue allemande.

Par la remise d'une déclaration conforme, les Etats signataires peuvent octroyer à leurs habitants un droit de porter plainte directement à la Commission européenne des droits de l'homme. Tous les Etats signataires, sauf la Grèce, l'Italie, la Turquie et Chypre reconnaissent le droit de plainte individuel directement à la commission. La commission ne prononce pas, sur la base de ces plaintes, un jugement auquel l'Etat incriminé devrait se soumettre. Elle se borne à examiner les plaintes et s'efforce d'y apporter une solution benévole. Néanmoins, elle peut, pour les plaintes qu'elle estime fondées et n'a pu régler par la voie la meilleure, transmettre ces cas à la cour qui sera chargée de les trancher.

(A suivre.)

D' E. ZELLWEGER.

Traduit de « Die Frau in Leben und Arbeit », février 1968.



Lorsque, pendant la saison froide, vous aérez votre chambre, éloignez les jeunes plantes d'ornement. Sensibles au froid et aux courants d'air, elles ne résistent pas à une température basse.

Encore et toujours le lait Qui n'a pas tenu ses engagements ?

La loi sur l'agriculture, tant discutée en ce moment, a été adoptée par les Chambres fédérales le 3 octobre 1951. Le référendum ayant été demandé, elle passa en votation populaire en mars 1952. Pendant le délai référendaire, un comité suisse d'action en faveur de la loi sur l'agriculture, au sein duquel les paysans avaient l'influence déterminante et dont le président était le conseiller fédéral von Steiger, représentant du Parti des paysans au Conseil fédéral, élaborait et répandait une brochure explicative dont le texte fut rédigé par les paysans. Cette publication, imprimée à Brougg, sortit de presse en janvier 1952.

Un heureux hasard m'a permis, en classant de vieux papiers, de mettre la main sur cette brochure qui me donne l'occasion aujourd'hui, avec un recul de quinze années, de rappeler à quoi s'engagèrent alors les autorités fédérales d'une part, les paysans de l'autre, en préconisant l'adoption de cette loi qui devait « adapter la production aux possibilités de l'écoulement » (sic). Je me bornerai ici à introduire et à citer quelques passages de cette brochure, qui en disent long et se passent de tout commentaire, étant assez clairs par eux-mêmes. Je me contenterai de mettre le doigt sur

Page de la femme

A propos de la révision du CODE CIVIL SUISSE RECHERCHE EN PATERNITÉ

Dans un précédent article, nous avons analysé le statut de l'enfant illégitime en droit suisse et relevé les lacunes que présente la loi actuelle dans ce domaine et qui font de cet enfant un déchu dès sa naissance.

Les principales de ces lacunes sont donc :

- La trop grande facilité pour le père malhonnête d'échapper à ses obligations d'entretien envers son enfant.
- L'impossibilité de reconnaître l'enfant né de relations adultérines ou incestueuses.
- La prescription ou le délai trop court d'une année pour rechercher le père dans certain cas.
- La pension allouée seulement jusqu'à l'âge de 18 ans.
- La pension allouée trop difficile à recouvrer.
- Le nom de l'enfant illégitime de la veuve.
- L'attribution de la puissance paternelle sur l'enfant.
- Le droit de l'enfant dans la succession de son père supprimé dans la petite action en recherche de paternité (reconnaissance de l'enfant sans effet d'état civil), réduit de moitié dans la grande action (reconnaissance de l'enfant avec effet d'état-civil) par rapport aux enfants légitimes.
- Les frais de couches et autres de la mère.

La commission ne préconise pas de remède à tous ces problèmes.

Reconnaissance de l'enfant

Jusqu'ici il incombait à la mère d'apporter la preuve que son enfant était bien issu de tel père, d'où la possibilité de ce dernier d'échapper, assez facilement et astucieusement, à sa paternité.

Désormais, la vapeur serait en quelque sorte renversée. Il appartiendrait toujours à la mère d'établir la cohabitation ou les relations entre le trois centième jour et le cent quatre-vingtième jour avant la naissance, mais il ne suffirait plus au père recherché d'apporter la contre-preuve de relations de sa partenaire durant cette même période avec un tiers pour échapper à sa responsabilité envers l'enfant. En ce cas, le père présumé aura, lui, la charge d'établir que sa paternité est impossible ou hautement invraisemblable.

Cette solution aura pour effet pri-

mordial d'éliminer tout faux témoignage de la part d'un ami qui, pouvant dès lors, lui aussi, être recherché comme père présumé — ce qui, n'est pas le cas aujourd'hui — se gardera bien de rendre ce service un peu trop complaisant.

Cette solution autorisera aussi une femme violée par plusieurs hommes — cas qui n'est, vu le relâchement de nos mœurs, pas aussi rare qu'on l'aimerait — de rechercher l'un ou l'autre des participants, ce qui ne peut se faire actuellement puisque la loi permet de rejeter la demande lorsqu'un doute sérieux s'élève sur la paternité du plaideur.

Cette solution aura encore pour conséquence, et aussi pour avantage, d'empêcher que le père présumé, comme il en a le droit, refuse de se soumettre à l'analyse du sang. Il coule de source que son intérêt sera, dès lors, de la provoquer.

Du même coup, la notion toute relative de l'inconduite de la mère — notion que la plupart des systèmes juridiques européens ignorent — disparaîtrait et la situation de l'enfant, victime pour le moins innocente dans l'aventure, ne pourra qu'y gagner. Somme toute, c'est là l'enjeu même de la recherche en paternité.

« La solution proposée revient en définitive, dit la commission, à retenir la responsabilité d'un homme qui, prenant son plaisir dans la liberté de ses mœurs, doit en assumer les conséquences. »

Enfant né de relations adultérines ou incestueuses

La commission, après étude du cas, n'entend pas devoir changer la loi actuelle sur ce point. Elle exclut donc toujours la reconnaissance d'un tel enfant par son père. Elle souligne que la France et l'Italie pratiquent de même, alors que les pays scandinaves admettent parfaitement la chose. Les arguments de la commission pour étayer ce refus sont minces et semblent redouter de choquer l'opinion publique encore peu ouverte dans ce domaine. Le cas de l'enfant incestueux notamment, même s'il est rare, mériterait une étude plus approfondie.

Délai pour rechercher le père

Le père présumé peut être déjà recherché avant la naissance. Après celle-ci, le délai de prescription est d'une année.

Or la pratique a démontré que ce délai est souvent trop court, les tenants et les aboutissants d'une naissance prenant bien souvent plus de temps pour être déterminés avec le plus de chances de succès possible. C'est pourquoi la commission propose un délai de deux ans, dès la naissance. Ce délai sera examiné avec moins de rigueur qu'actuellement en cas de retard pour justes motifs.

Durée de l'obligation d'entretien du père envers l'enfant

Contrairement à ce qui se passe en matière de divorce où l'obligation d'entretien des parents prend fin à la majorité de l'enfant, celle du père de l'enfant illégitime se termine à l'âge de 18 ans.

Là encore, l'enfant est préterité. La commission propose la suppression de cette discrimination entre l'enfant légitime et illégitime, cela d'autant plus que les conditions matérielles du second peuvent être très défavorables, sa mère ayant rarement les moyens de lui faire donner une formation professionnelle très poussée.

(A suivre.)

E. KAMMACHER.

Comment guérir l'alcoolisme féminin?

Beaucoup de pays se sont penchés sur le problème de l'extension de l'alcoolisme féminin. Les hommes sont toujours plus exposés que les femmes à devenir alcooliques car, depuis leur jeune âge, ils croient paraître des hommes en buvant comme leurs aînés. Pour eux, l'ivresse n'est pas seulement admise, mais elle bénéficie d'une certaine sympathie. Il en va tout autrement pour la femme. Elle entre moins facilement dans les cafés pour boire et, soit honte, soit crainte de son entourage, se montre rarement en état d'ébriété. Le plus souvent, elle boit « en chambre » et parvient ainsi à cacher son alcoolomanie pendant des années. Le dépistage est donc plus malaisé, alors que sa vulnérabilité est plus grande.

La solitude, ce grand mal !

Bien que les moyens de communication se multiplient à l'infini, jamais l'humanité n'a été aussi menacée par la solitude morale. Trop nombreuses, hélas ! sont celles qui cherchant à fuir leur isolement trouvent une consolation dans la bouteille, surtout si leur vie affective ou leur sécurité est menacée. Trop nombreuses aussi sont celles qui assistent à des réunions, à des bals ou à des cocktails où coulent à flots les apéritifs, le whisky et le champagne. Car innombrables sont les occasions de consommer des boissons alcoolisées, et la publicité les y pousse. Et trop nombreuses sont celles qui, de la sorte, tombent sous la dépendance de l'alcool.

Retrouver un équilibre

Pour celles qui cherchent à se guérir, il y a heureusement les instituts psychiatriques, les cliniques, les maisons de repos ou les centres médico-sociaux. Mais il est un fait que celles qui se décident à se faire soigner sont, en moyenne, plus âgées que les hommes et souvent plus mal en point psychiquement et physiquement. Leur réadaptation est difficile et, trop souvent, elles récidivent. C'est pourquoi il est heureux qu'elles puissent trouver appui auprès des groupes A. A. (alcooliques anonymes) qui les aident à devenir abstinentes et à se débarrasser de la tyrannie de l'alcool qui menace leur vie et leur esprit.

C.-S.M.

* Souligné dans l'original.

(Suite en quatrième page)



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Mercredi 20 mars 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La fa mi. 20.00 Magazine 68. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Musique légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Blues et gospel. 21.30 Reportage sportif. 22.15 10e anniversaire de la mort de Bertolt Brecht.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Fanfare. 20.15 Pièce 21.00 Accordéon et jodels. 21.45 Récit. 22.05 Chansons printanières. 22.15 Inf. 22.30 Entrons dans la danse.

Jeudi 21 mars 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jean. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Les souris dansent. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Spécial-Salon. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Quart d'heure du sportif. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Mérindien-Sud», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Le monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

CAROUGE: Comité. — Mercredi 20 mars, à 20 h. 30, au Café du Poids-Public, 23, rue de la Filature.

RIVE GAUCHE: Assemblée générale. — Jeudi 21 mars, à 20 h. 30, Terrasse. Election du nouveau comité.

LANCY: Assemblée générale. — Jeudi 21 mars, à 20 h. 30, Café Beau-site, chemin de la Vendée au Petit-Lancy. Exposé de Willy Donzè, conseiller d'Etat. Invitation cordiale à tous les responsables des autres sections et des élus.

COMMISSION CULTURELLE. — Importante séance, samedi matin 23 mars à 9 h. 30, Café Brazil, place Cornavin 2, 1^{er} étage (entrée par l'allée).

COMITÉ DIRECTEUR. — Séance, lundi 25 mars, à 20 h. 30, à la Terrasse, Longemalle 8. Les membres du bureau sont convoqués pour 20 h.

COMMISSION SOCIALE. — Séance mardi 26 mars, à 18 h. 30, à la Terrasse, Longemalle 8. Les sections locales doivent envoyer un ou deux délégués.

CANTON DE VAUD

MORGES. — Assemblée générale mercredi 20 mars, à 20 h., au local: Hôtel de l'Union, Morges. Présence indispensable.

LAUSANNE: Assemblée générale ordinaire. — Jeudi 21 mars, à 20 h. 15, Maison du Peuple, salle N° 4. Présence indispensable des mandataires. Ordre du jour: 1. Communications adhésions; 2. Examen des rapports; 3. Budget 1968-1969; 4. Vérification

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 12.30 Discophiles 1968. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Piccadilly. 10.05 Mus. pop. 11.05 Onde légère. 12.00 Piano. 12.40 Rendez-vous de midi. 13.50 Bourse. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Chansons de route. 15.05 Album aux disques.

A la TV romande

Mercredi 20 mars 1968

17.00 Cinq à six des jeunes. 18.15 Vie et métier. 18.45 Bulletin. 18.55 Dix sur dix. 19.05 Affaires publiques. 19.25 Trois petits tours. 19.30 «Gorri le Diable», feuilleton. 20.00 Télé-journal. 20.20 Carrefour. 20.40 «Alice, où est-elle?», film. 21.05 Reportage d'actualité. 22.00 Jazz-parade. 22.35 Téléjournal.

A la TV française

Mercredi 20 mars 1968

1re chaîne. — 18.25 Rencontres. 19.10 Jeunesse active. 19.25 Maison de Toutou. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Manon des Sources», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Coulisses de l'exploit. 21.35 Demain commence aujourd'hui. 22.05 Bibliothèque de poche. 22.45 Football. 23.30 Actualités.

2e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Kiri le clown. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 Dossiers de l'écran - Présentation. 20.15 «Mussolini», documentaire. 21.50 Dossiers de l'écran. 22.50 Actualités.

Jeudi 21 mars 1968

1re chaîne. — 10.30 et 11.30 RTS promotion. 12.30 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités. 14.00 TV scolaire.

des comptes de la caisse de propagande; 5. Elections; 6. Jubilaires; 7. Dernières sessions du Grand Conseil (mai-septembre) par R. Lambergcy.

ZURICH: Section romande du PSS. — Assemblée ordinaire de section le jeudi 21 mars 1968, au Restaurant Werdplatz, Zurich 4, à 20 h. 15. Exposé du camarade Camille Cardinaux sur le sujet suivant: «Portugal 1968 à la mode Salazar».

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL: Groupe des députés socialistes neuchâtelois. — Séance le jeudi 21 mars, à 20 h., au 1^{er} étage du Buffet de la Gare de Neuchâtel.

NEUCHÂTEL: Assemblée ordinaire du parti. — Vendredi 22 mars 1968, à 20 h. 15, à l'Hôtel City (1^{er} étage). Ordre du jour: élections communales.

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe de couture des femmes socialistes. — Jeudi 21 mars, à 14 h. 30, à la Maison du Peuple.

DOMBRESSON. — Jeudi 21 mars, à 20 h., François Blum, secrétaire général du PSN. Bon connaisseur de ce pays, vous parlerez de: «Israël aujourd'hui». Entrée libre.

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe des conseillers généraux. — Séance vendredi 22 mars, à 20 h., à la Maison du Peuple. Ouverte à tous les membres du parti.

DISTRICT DE BOUDRY. — Réunion du comité, des députés et des présidents de section, le samedi 23 mars, à 14 h., au Café de la Vigne, à Comromèche. Ordre du jour: suite de la préparation des élections communales.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Cyclisme Milan-San Remo classe Altig (1^{er}) et Maurer (6^e) dans le même temps

Pour la première fois en cinquante-neuf éditions, un routier allemand a remporté Milan-San Remo: l'ancien champion du monde Rudi Altig s'est en effet imposé au sprint, au lendemain de son 31^e anniversaire, devant le champion de France de poursuite Grosskost, les sprinters italien et belge Durante et Sels, le Français Poulidor, le Suisse Rolf Maurer et l'Italien Ballini. Pour la quinzième année consécutive, les Italiens ont donc subi la loi des étrangers. Comme le champion du monde Merckx, leurs «vedettes» ont raté la bonne échappée, lancée par le Suisse Rolf Maurer, et elles ont dû se contenter de terminer dans le peloton.

Du côté suisse, la «Primavera» a été marquée par l'excellent comportement de Maurer qui, en prenant la sixième place, a réussi une performance qui n'avait plus été réalisée par un coureur suisse depuis l'époque de Ferdinand Kubler. Rolf Maurer a d'ailleurs obtenu à San Remo l'un des meilleurs résultats de sa carrière sur le plan international. A noter qu'il ne portait pas les couleurs de son équipe habituelle, mais qu'il

courait pour une marque italienne, en compagnie d'Abt, de Binggeli, de Louis Pfenninger et de Vifian. Classement: 1. R. Altig (Al), les 288 km. en 6 h. 51'58"; 2. Grosskost (Fr); 3. Durante (It); 4. Sels (Be); 5. Poulidor (Fr); 6. Maurer (S); 7. Ballini (It), tous même temps; 8. Schutz (Lux), à 10"; 9. Godefroot (Be), même temps; 10. Van Looy (Be), à 15"; 11. Karstens (Hol); 12. Van Sweevelt (Be). Puis: 31. Merckx (Be); 47. Blanc (S); 51. Gimondi (It); 52. Hagmann (S); 67. Bitossi (It); 68. Pfenninger (S); 74. Binggeli (S), tous même temps.

Hockey sur glace Ah! ces Canadiens... d'Europe

LA CHAUX-DE-FONDS — CANADIENS D'EUROPE, 4-0 (2-0, 2-0, 0-0). — Buts: Pelletier (7^e), Turler (9^e), Jeannin (23^e), Bergér (27^e).

La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Huguenin, Sgualdo; Kunzi, Brun; Reinhard, Turler, Curchod; Dubois, Berger, Huggler; Jeannin, Pelletier, Cuenat.

Canadiens d'Europe: Fisher; Bourgeois, Schapmann; Morin, Luisier; Cope, Houston, Sever; Baudoin, Auccoin, Naud; Whigt, Boilly.

La Chaux-de-Fonds a joué sans Renaud, Pousaz, Diethelm et Stambach. Par contre, Pelletier était sur la glace, alors qu'une nouvelle paire d'arrière est apparue au H.-C. La

Chaux-de-Fonds: Brun (Langnau) et Kunzi (Thoune). Le premier a signé son transfert et le second va le faire sous peu. Disons tout de suite que ces deux nouveaux éléments ont plu et qu'ils vont être un renfort. Une preuve déjà: La Chaux-de-Fonds n'encaissa aucun but devant ces Canadiens d'Europe.

La victoire des locaux ne laisse aucun doute. Les champions suisses ont donné une bonne leçon de hockey d'abord, puis de sportivité. Ah! si les Chaux-de-Fonniers avaient voulu répondre chaque fois que les Canadiens se transformaient en boxeurs ou en lutteurs, on n'aurait peut-être pas terminé la rencontre.

Dimanche prochain, ce sera une autre affaire. La sélection russe qui dispute le tournoi du Salon de Genève (coupe Perrot-Duval) jouera contre La Chaux-de-Fonds à 17 h. 30, aux Mélézes. M.D.

Football Exploit de Zappella

URANIA — LA CHAUX-DE-FONDS, 1-2 (1-1). — Buts: Duvoisin (25^e), Gély (25^e), Zappella (63^e).

UGS: Forestier; Olivier, Tallent, Ernst, Schildknecht; Samba, Roth; Canonica, Gély (Romaldini), Henriod, Keller.

La Chaux-de-Fonds: Eichmann; Voisard, Burri (Russi), Fankhauser, Hoffmann (Keller); Polencent, Zurcher; Duvoisin, Holzer, Zappella, Clerc.

Dire que cette rencontre avait attiré la foule hier soir à Genève, ce n'est pas le cas. On a compté à peine deux cents spectateurs. Néanmoins, cet entraînement aura été utile aux Chaux-de-Fonniers.

La partie fut plus ou moins équilibrée et UGS a surpris par son allant. Les meilleurs Genevois furent Gély, Keller et Henriod. Chez les Chaux-de-Fonniers, il faut citer Hol-

zer, Polencent et surtout Zappella qui se payait d'ailleurs le luxe d'éliminer quatre défenseurs avant de marquer le but de la victoire. C'était un exploit qui fut aussi la plus belle action du match.

La Chaux-de-Fonds—Bellinzzone: décision

Le comité du F.-C. La Chaux-de-Fonds s'est réuni hier soir. Il a renvoyé le match La Chaux-de-Fonds—Bellinzzone et a également refusé d'aller jouer en plaine dans l'attente de voir son terrain praticable. Il a proposé à l'ASF de jouer contre Bellinzzone (et éventuellement d'autres matches en retard) en nocturne, le mercredi soir, dès que cela sera possible.

Nouvelles étrangères

● **SAO PAULO.** — Trois bombes ont explosé au consulat des Etats-Unis à Sao Paulo. Trois personnes suspectes ont été arrêtées.

NEUCHÂTEL: Comité de section élargi. — Réunion lundi 25 mars, à 20 h. 15, à l'Hôtel City (1^{er} étage, petite salle).

Les Romands sont là!

En lever de rideau du match de coupe des champions européens Juventus Turin—Eintracht Brunswick, ce soir, une sélection de jeunes joueurs de talent de la ligue nationale sera opposée aux réserves de Young-Boys. Huit jours plus tard, à Bienne, une seconde sélection sera supervisée. Puis le chef technique Bruno Wyss choisira les dix-huit meilleurs éléments pour composer l'équipe de la ligue nationale appelée à participer au tournoi international juniors de Bellinzzone, à Pâques.

Voici la composition de la sélection prévue ce soir à Berne: Lipawski (Sion); Agostoni (Chiasso), Anderegg (Thoune), Galli (Chiasso), Guyot (Servette); Zahnd (Thoune), Coreggioli (Chiasso); Schneberger (La Chaux-de-Fonds), Gély (UGS), Jeandupeux (La Chaux-de-Fonds), Blanchoud (Servette). — Réserves: Donzé (La Chaux-de-Fonds), Trinchero (Sion), Emarsi (Servette), Pescador (Thoune), Oeu-vray (Xamax), Balmer (Thoune).

Encore et toujours le lait

(Suite de la troisième page)

Mais «si, en dépit de ces mesures, il se forme des excédents de lait ou de produits laitiers, le Conseil fédéral doit prendre, pour les produits laitiers, les dispositions prévues à l'article 25, alinéa 2».

Or, l'article 25 prévoit ici qu'«il ne peut toutefois que s'agir de l'aide à prêter en vue de l'utilisation d'excédents de nature temporaire* et non pas d'une production se développant sans tenir compte des tendances et des dispositions de la loi sur l'agriculture.»

Enfin, à la page 42, dans le chapitre **Conditions requises des producteurs** on lit sous lettre D **quelles sont les conditions auxquelles sont subordonnés la prise en charge des produits et d'autres avantages** et l'on apprend que le but élit d'«assurer l'adaptation de la production aux possibilités

d'écoulement», en comptant sur «la compréhension de l'agriculteur» et que si la chose ne devait pas être possible, les paysans en supporteraient eux-mêmes les conséquences. Quiconque ne remplit pas les conditions voulues et entend suivre ses propres voies ne doit pas non plus participer à la garantie des prix et de l'écoulement donnée par la Confédération.

Et plus loin encore: «Quiconque conduit mal son exploitation ou l'a reprise à un prix exagéré ne peut donc, en principe prétendre à des mesures lui permettant de couvrir ses frais de production.»

Alors, que sont devenus ces bons principes? Aux lecteurs de juger.

JENNY HUMBERT-DROZ.

* Souligné dans l'original.

La
servante

★

du
docteur

Simple histoire par Urbain Olivier

56

Vous pensez peut-être, ami lecteur, que j'exagère en rapportant ici des propos pareils? Ah! j'en ai bien entendu d'autres, et des paroles plus laides, accompagnées de coups donnés et rendus, de vaisselle brisée, et de tout le reste. Voilà ce que deviennent parfois, au bout de peu de temps, de jeunes ménages chez lesquels tout devrait être joie et paix, tendresse réciproque, crainte filiale et amour de Dieu dans le cœur. Et quand ce sont des époux au fort de la vie, entourés d'enfants qui poussent des cris d'épouvante, au milieu d'une scène ignoble entre père et mère, dites que les vendeurs d'eau-de-vie ne sont pas des empoisonneurs publics, et que ceux qui la boivent ne deviennent pas de monstrueux fous qu'il faudrait enfermer.

Jeunes filles, jeunes filles! jusqu'à quand serez-vous assez lâches de caractère, assez aveu-

gles, assez folles vous-mêmes, pour épouser de jeunes hommes que vous aurez vus se livrer à des excès de boisson, à la colère, aux propos grossiers ou inconvenants?

XXII

UNE DOUBLE CONSULTATION

Peu après le mariage de Paul et d'Herminie, Elisa Morins eut à soutenir un combat dont elle sortit victorieuse, mais qui ne laissa pas de la préoccuper vivement. Théophile Caux était revenu consulter le docteur deux fois, depuis le jour où il amena sa mère, et comme il avait pu causer en particulier avec Elisa, il lui avait laissé voir qu'elle lui plaisait, et qu'il désirait faire connaissance plus intimement avec elle. A de si honorables avances, Elisa répondit, assez troublée d'abord que sa position de simple domestique, de fille sans fortune quelconque, lui imposait une grande réserve dans toute sa conduite, et particulièrement dans une relation qu'elle considérait comme au-dessus de ce qu'elle était et faisait; mais qu'en tout cas elle prendrait l'avis de sa mère et de son maître actuel.

Théophile l'assura que ses intentions étaient pures, dictées par un sentiment qui grandissait en lui chaque fois qu'il la voyait, et que sa mère était dans les mêmes idées.

— Entre vous et moi, dit-il à Elisa, il ne doit

pas être question de fortune; je suis assez dans l'aisance pour pouvoir épouser une fille qui ne le serait pas. Je ne me suis, d'ailleurs, pas informé de ce qui peut vous concerner à cet égard; c'est à vous-même que je m'adresse, non à ce que vous possédez ou ne possédez pas en fait de biens temporels. Vous avez le temps de réfléchir, de bien penser à ce que je vous propose. Le mariage est une chose trop sérieuse pour qu'on prenne une décision hâtive, qui ne serait pas mûrie à fond. Quand je reviendrai, si vous le permettez, j'entrerai dans les détails que vous devriez nécessairement connaître.

— Je vous suis reconnaissant, monsieur, et je me sens très honorée par ce que vous venez de me dire. Lorsque nous nous reverrons, j'aurai pris conseil de ma mère, de M. Argozat, et aussi de moi-même, s'il plaît à Dieu.

— J'ai aussi demandé conseil à l'Être tout-puissant auquel je confie mes pensées et dont j'attends la direction suprême, ajouta Théophile Caux.

Cette première ouverture si parfaitement correcte, avait été faite avant le retour de M. Argozat, qui était au village en ce moment-là.

— Votre serviteur, monsieur Caux, dit le docteur en trouvant le jeune homme à la maison, causant avec Elisa dans la cuisine. J'ai reconnu votre char devant l'auberge et j'ai pensé vous trouver ici. Elisa, vous auriez dû faire entrer M. Caux à la chambre.

— Je le lui ai proposé, mais il a préféré rester où il y a du feu.

— Soit. Entrez maintenant, monsieur Théophile. Veuillez vous asseoir et dites-moi comment va le cœur. Mais d'abord: votre mère?

(A suivre)

La Chaux-de-Fonds

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général tiendra sa prochaine séance lundi 25 mars, à 20 h., à la salle de cinéma du Gymnase. A l'ordre du jour figurent :

1. Naturalisations.
2. Rapport du Conseil communal à l'appui de l'acceptation d'un legs de 43 645 fr. 25 fait par M^{me} Nelly Mojon-Dumont en faveur de l'hôpital et du home d'enfants.
3. Rapport du Conseil communal à l'appui de l'acquisition de l'hoirie Bertha Société immobilière SEFTI S.A., de 598 m², article 8384 du cadastre des Eplatures, portant le N^o 10 de la rue de l'Helvétie.
4. Rapport du Conseil communal à l'appui de la constitution d'un droit de superficie en faveur de la Société coopérative immobilière Cité de l'Est pour la construction de 40 garages et d'une place de jeux.
5. Rapport du Conseil communal à l'appui de l'acquisition à l'hoirie Bertha Perret, d'une parcelle de terrain de 18 815 m² aux Mélézes, article 1877 du cadastre des Eplatures, pour la construction d'un collège destiné à l'enseignement primaire.
6. Rapport du Conseil communal à l'appui de l'acquisition d'un domaine de 204 675 m², au Crêt-du-Loche.
7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 200 000 fr. pour l'acquisition des immeubles sis à la rue de la Paix 47 et à la rue Jardinière 56.

8. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une autorisation d'échange de terrain avec l'Etat de Neuchâtel pour la construction du nouveau bâtiment du Gymnase cantonal à La Chaux-de-Fonds, au Bois-Noir.

9. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la construction d'un collège primaire dans le quartier des Mélézes.

10. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 78 500 fr. afin d'acquiescer pour le baillon de sapeurs-pompiers une auto-échelle Magirus de 30 m., à commande hydraulique.

11. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 25 310 fr. pour équiper de divers accessoires un véhicule Unimog au cimetière.

12. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une proposition de modification du règlement du Technicum, du 8 mars 1940, par l'introduction de dispositions permettant d'instituer des cours de préparation aux professions paramédicales et à celles d'éducateurs.

13. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une modification et d'un complément au plan d'alignement N^o 30 du quartier sud-est.

14. Rapport du Conseil communal à l'appui de l'adoption d'un plan d'alignement (plan N^o 41) dans le quartier du Point-du-Jour.

Manifestation du Service civil international

Ces prochains jours des objectifs seront à nouveau emprisonnés. Il s'agit de P.-A. Béguin, du Locle, pour six mois, J.-Ph. Schaer, du Locle, pour six mois, A. Tièche, de La Chaux-de-Fonds, pour quatre mois et J.-C. Perrinjaquet, de La Sagne pour trois mois.

A cette occasion le Service civil international organisera une manifestation vendredi 22 mars, à 17 h. 30, devant la Préfecture des Montagnes.

L'EXPOSITION FREMERSDORF A FERMÉ SES PORTES. — La magnifique exposition « Horloges de table du XVI^e siècle » de la collection Fremersdorf a fermé ses portes. Elle a eu près de cinq mille visiteurs, ce qui ne s'était jamais vu depuis la fameuse exposition Le Corbusier en 1957! Près de mille élèves de toutes écoles, même de Suisse allemande, l'ont vue, en même temps que les collections du musée lui-même.

DÉCÉDÉ AU BORD DE LA RIVIÈRE. — On a découvert ce dernier week-end, le corps sans vie de M. Filabbi Ferreole, victime d'une crise cardiaque alors qu'il s'adonnait à la pêche dans l'Areuse, près de Boudry. Le défunt habitait notre ville.

CARNET DU JOUR

Cinéma

PALACE: 15.00 et 20.30, «Week-End à Zuyd-coote».
RITZ: 15.00 et 20.30, «Le Grand Meaulnes».
EDEN: 15.00 et 20.30, «Un Homme de trop».
COUSO: 15.00 et 20.00, «Les Canons de Navarone».
PLAZA: 20.30, «Hombre».
SCALA: 20.30, «L'uke la Main froide».

Divers

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00 expositions G. Mathieu et G. Novelli.
SALLE DE MUSIQUE: 20.15, Marie-Claire Alain, organiste.

Pharmacie d'office

Pharmacie Carlevaro, av. Léopold-Robert 81. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

Objets à l'ordre du jour

VENTE DE TERRAIN

La société immobilière SEFTI S.A. a obtenu du Conseil communal, le 15 janvier 1968, la sanction préalable pour la construction d'un massif locatif comprenant deux bâtiments contigus de 45 appartements avec 7 garages et un groupe de 10 garages indépendants, à la rue de l'Helvétie N^{os} 14 et 16.

A l'est, le terrain de SEFTI S.A. jouxte la propriété communale rue de l'Helvétie N^o 10 sur laquelle a été construite une petite maison familiale, frappée par le plan d'alignement.

Le Conseil communal a proposé à SEFTI S.A. de rectifier sa limite de propriété en rachetant à la ville les 598 m² de la parcelle 8384 du cadastre des Eplatures, étant bien entendu que la maison resterait propriété de la ville, avec droit de superficie, à charge pour cette dernière de la démolir quand elle le jugera nécessaire.

La solution envisagée donne satisfaction aux deux partenaires. SEFTI S.A. versera le montant de 16 445 fr. pour ce terrain.

DROIT DE SUPERFICIE

Le 21 avril 1967, le Conseil général a donné son assentiment à la constitution d'un droit de superficie à la société coopérative immobilière Cité de l'Est désire pouvoir construire, aux tours — la septième — de 40 logements et 8 garages. La demande de garages étant de plus en plus impérieuse, la société coopérative immobilière Cité de l'Est désire pouvoir construire, aux abords immédiats de la tour N^o 7, un groupe de 40 garages et une place de jeux. Elle sollicite des autorités communales la constitution, en sa faveur, d'un droit de superficie d'environ 1890 m². Le Conseil communal est d'avis qu'il peut faire droit à cette demande, les services de voirie et de police étant tout spécialement intéressés à la création du plus grand nombre possible de garages dans notre ville.

L'ensemble des bâtiments construits par la Cité de l'Est — 7 bâtiments-tours plus le bâtiment U 12 — se compose, au total, de 316 logements pour lesquels il y a actuellement construits ou en voie de construction, 59 boxes. Avec la demande présentée de 40 garages, c'est un total de 99 boxes qui pourraient être mis à la disposition des 316 logements, soit un garage pour 3,19 appartements.

FR. DÜRRENMATT A L'ABC. — Le Petit Théâtre de Confignon présente à l'ABC (Serre 17, anc. cinéma Rex) une importante création à la scène: «Le Procès pour l'Ombre de l'Ane». Dans cette pièce, Dürrenmatt souligne la bouffonnerie des temps présents avec sa truculence coutumière. Une soirée à ne pas manquer. Deux représentations à l'ABC, vendredi 22 et samedi 23 mars à 20 h. 30. Location ouverte à la Librairie ABC, Jaquet-Droz 29, tél. 3 57 57 et une heure avant chaque représentation à la caisse du théâtre ABC, tél. 3 72 22.

Le Conseil communal propose donc d'accorder un droit de superficie d'une durée de 70 ans, moyennant un paiement unique de 6 fr. le mètre carré, sur la parcelle de terrain de 1890 m².

(A suivre.)

Au Théâtre: LES PANTOMMES de Samy Molcho

Alors que s'éteignait les applaudissements frénétiques qui scandaient le dernier rappel de Samy Molcho, un habitué du Théâtre me faisait observer que lors de son premier récital à La Chaux-de-Fonds, Marcel Marceau n'avait fait qu'une demi-salle, alors que pour sa seconde venue on s'arrachait les places. « Sans doute, me disait-il, en ira-t-il de même lorsque Molcho reviendra ».

Acceptons-en l'augure et souhaitons que lors de son prochain passage dans notre ville, ce grand mime israélien (Israël, soit dit en passant, ne produit pas que des oranges et des généraux...) trouve l'accueil qu'il mérite.

« J'aimerais ne rien vous dire de l'art de la pantomime, écrit-il dans son programme, c'est à travers lui que je vous parlerai. » Et quel merveilleux discours que celui de ce garçon de vingt-six ans qui, tour à tour, nous conte l'histoire d'un créateur de marionnettes, une opération chirurgicale ou la mort d'un oiseau.

Molcho a un style original qui s'éloigne de la « pantomime de style » de Decroux ou de Marceau, parfois aux dépens de la lisibilité, mais souvent au profit d'une poésie nouvelle. Il excelle dans la représentation d'une série de personnages qui jouent ensemble un véritable spectacle. Par

exemple les voyageurs de ses « Adieux à la gare » ou les musiciens de son « Orchestre ».

Avec cet humour tendre qui est le propre de tant de mimes, Samy Molcho crée dans chacune de ses pantomimes une véritable atmosphère, un instant d'univers. Certaines de ses compositions atteignent le sommet d'un art difficile entre tous. « L'oiseau et le Chasseur », par exemple, où le mime à demi nu suggère chaque frémissement d'aile, chaque pépiement, chaque mouvement de bec avec une réussite incomparable.

Le contraste entre le silence religieux — ce beau silence de la pantomime — qui respectait chacune de ses productions, et l'ovation qui l'accueillait à la fin du spectacle, auront montré à Samy Molcho à quel point son grand talent a séduit, hier soir, les spectateurs chaux-de-fonniers.

R. S.

DES ROMANDS A LA CONFÉRENCE CHRÉTIENNE POUR LA PAIX. — La troisième assemblée générale de la Conférence chrétienne pour la paix se tiendra à Prague du 31 mars au 5 avril. Plusieurs délégués romands y participeront dont le D^r M.-H. Béguin de notre ville.

CHRONIQUE JURASSIENNE

SAINT-IMIER

PRISE DE DRAPEAU. — Lundi des soldats neuchâtelois du rgt. inf. 8 ont pris leurs cantonnements en nos murs pour y accomplir un cours de répétition. Dans l'après-midi eut lieu la prise du drapeau.

Après la cérémonie, les compagnies qui y prirent part gagnèrent les lieux où ils sont cantonnés à Saint-Imier, à La Ferrière, au Noirmont et à Renan.

ASSEMBLÉE DES FEMMES PROTESTANTES. — Les représentantes de 2400 membres réparties en 26 groupes ont tenu leur 24^e assemblée et journée culturelle samedi dernier à la Salle des Rameaux. Le pasteur Wenger ouvrit cette journée par une méditation après quoi verbal, rapports présidentiel et de caisse furent adoptés. M^{me} Krieg, de Belprahon, fut réélue au sein du comité dans lequel M^{me} Stuedler, de La Neuveville, remplaça M^{me} Menthoux.

Cette rencontre était vouée à l'œcuménisme et le pasteur Biber, de Delémont fit un tour du problème dans le Jura. M^{me} M.-J. Perrenoud, prési-

dente de la Fédération suisse des femmes protestantes, rapporta sur le congrès des laïcs de Rome auquel elle participa en qualité de déléguée.

Dans la même assemblée M^{me} Ecuyer, directrice, retraça le travail social de l'œuvre du chalet la « Soldanelle » dont on célébrait le vingtième anniversaire. M^{me} Krieg présenta quelques clichés du lieu.

Chronique biennoise

BIENNE: Tresse coupée. — Mardi vers 17 h., dans le passage reliant la rue Dufour à la rue du Marché, un inconnu a coupé à l'aide de ciseaux la tresse de cheveux d'une jeune fille de 15 ans, puis il a pris la fuite.

● **TEL-AVIV.** — De nombreux habitants des localités de Jordanie proches de la limite des zones sous occupation israélienne ont commencé à fuir leurs villages pour chercher refuge dans des régions moins exposées situées dans l'intérieur de la Jordanie, ont rapporté à Tel-Aviv des voyageurs en provenance des régions frontalières.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

VAL-DE-RUZ: Assemblée de district

Les sections du Parti socialiste du Val-de-Ruz ont tenu le 14 mars leur assemblée générale au Café de la Poste, à Fontaines, sous la présidence de Maurice Villard. Au nom de la section de Fontaines, A. Demierre souhaite la bienvenue à chacun, puis Maurice Villard présente un bref rapport sur l'activité du district en 1967. La lecture des comptes ne donne lieu à aucune discussion. La présidence du district devant changer chaque année, la section de Chézard-Saint-Martin accepte de succéder à celle de Dombresson pour assumer cette charge pendant l'exercice 1968-1969. Merci aux camarades de Chézard-Saint-Martin.

Maurice Villard donne ensuite lecture d'une lettre de Pierre Elzingre qui demande à être déchargé de son poste de représentant du district au Comité cantonal. Sa santé et les nombreuses autres activités qui l'absorbent tant dans sa commune que dans le parti, ne lui permettent plus d'assumer cette représentation. Maurice Villard remercie chaudement P. Elzingre pour le travail accompli pendant les nombreuses années où il a représenté le district au Comité cantonal. L'assemblée désigne J.-J. Diacon pour le remplacer. Ensuite les délégués de chaque section présentent leur programme pour 1968. A Jaquet, pour Fontainemelon, F. Crittin, pour Cernier, M. Fcoeur, pour Chézard-Saint-Martin, J.-D. Jomini, pour les Geneveys-sur-Coffrane, A. Demierre, pour Fontaines, et M. Villard, pour Dombresson. Chaque section sera très absorbée par les élections communales. Plusieurs délégués regrettent que dans nos villages, où chacun se connaît, les gens aient encore peur de s'afficher socialiste.

Dans les divers, M. Rüttimann insiste pour que chaque section applique

les cotisations progressives recommandées par le Comité cantonal, et trouve inadmissible que certains membres ne paient pas le timbre supplémentaire. Les présidents de sections tâcheront de remédier à cette situation.

Il est 22 h. 30 quand Maurice Villard lève la séance en remerciant la section de Fontaines pour son accueil.

J.-J. DIACON.

Neuchâtel: Procès politique ?

Les radicaux du village d'Enges ne s'entendent pas très bien et quelques-uns d'entre eux se livrent même une sorte de guerre froide. Le Tribunal de police de Neuchâtel a eu à s'occuper hier d'un épisode de cette lutte. On devra attendre l'audition des témoins, lors d'une prochaine audience, pour en arriver à tenter de percer le mur du mystère et savoir quels sont les vrais, les purs radicaux !

LES VERRIÈRES: L'eau du Doubs. — L'eau du Doubs étant remarquablement pure en aval de Pontarlier, c'est dans le lac Saint-Point que Les Verrières et Les Bayards iront chercher leur eau, grâce à un accord avec le Syndicat des eaux du Doubs.

BOUDRY: Nouveau mouvement. — Un nouveau mouvement est né à Boudry: « Le chevron boudryan ». Il aurait l'intention de jouer un rôle politique lors des prochaines élections.

NEUCHÂTEL: Cinq voitures démolies. — Hier soir, un éboulement s'est produit au nord de la caserne du Chanet. Cinq voitures d'officiers ont été ensevelies et gravement endommagées.

Le Locle

SOIRÉE DE LA « FÉDÉ »

Samedi soir, à la Salle Dixi, la section du Locle de la Société fédérale de gymnastique a donné sa traditionnelle représentation annuelle. La salle était comble, comme d'habitude.

En remerciant le public, le président salua la présence de nombreux invités, entre autres Henri Eisenring, conseiller communal, des représentants des sociétés similaires de Villers-le-Lac, des Brenets, des Ponts-de-Martel, de La Chaux-de-Fonds.

Ensuite, le président aligna sur scène Raoul Baehler, Fritz Dubois, Arthur Jeanneret, André Marthe, Victor Vaucher, Marcel Zbinden, six vétérans de la section du Locle, qui se sont dévoués pendant plusieurs décennies, tant comme gymnastes que comme membres des différents comités. Ces vétérans furent gratifiés d'un sautoir d'honneur de leur société et du bouquet de fleurs d'une pupille qui, avec sa fraîcheur juvénile, leur donna à chacun l'accolade d'honneur.

Encore souples, les hommes présentèrent des exercices préliminaires. Pleins d'entrain, les pupilles exécutèrent des rouleaux, en solo et en duo; des sauts écartés au-dessus du cheval; des sauts de fleurier dans une toile.

Après le « Carrousel », mignon ballet des pupillettes, six jeunes filles travaillèrent, pour la première fois en public, aux barres asymétriques. Judicieusement adaptés à la condition féminine, ces exercices démontraient une belle gamme dans la progression des difficultés à contrôler.

Aux barres parallèles, Bernois et Loclois firent une belle démonstration de la maîtrise du corps dans des exercices guettés par les imperfections de style. Au cheval-arçons, la gradation des difficultés aboutit à de très spectaculaires exhibitions des spécialistes bernois.

Costumées de blanc, de jaune et de noir, les pupillettes donnèrent un très beau mouvement au ballet de « Poney's Circus ».

Armés de la canne, de la pierre, de la massue, du javelot, les actifs présentèrent des poses plastiques très suggestives de leur sport favori.

Dans un décor marin, devant une barque vide, costumées en rouge et bleu, les dames mimèrent avec des sautilleries capricieuses le débordement des pirates du « Cruel Sea ». La joyeuse voltige des pompons rouges accusait bien le caractère du ballet.

A la barre fixe, les hommes de Berne Berna enthousiasmèrent le pu-

blic par l'extraordinaire multiplication des difficultés vaincues.

Skis aux pieds, des jeux d'assouplissement des actifs évoquaient un souvenir de Grenoble.

Orientalisée, voilée, éclairée de rayons colorés, la Féminine dansa le « Marché persan » au son de la mélodie typique. L'incursion de la favorite apportait une somptueuse note de mystère.

Par leurs acrobaties classiques et humoristiques, les cinq Hakim de Lucerne, déclenchèrent la joie dans la salle. Force, souplesse, fantaisie, humour, couleurs, dans des jeux bien composés, rythmés avec élégance, achevèrent cette belle soirée.

L'orchestre Medley's conduisit un bal très animé.

J. B.

Vu... Lu... Entendu...

Nous avons relevé, le 12 février, sous cette rubrique, combien il était choquant que la Swissair engage des chargeurs d'avion frontaliers et étrangers alors qu'elle refusait cet emploi aux Suisses de plus de 35 ans.

La Swissair nous avait répondu qu'elle agissait de cette façon pour des motifs sociaux: le chargement des avions serait un travail extrêmement pénible qui ne conviendrait qu'aux jeunes gens.

Bien que peu convaincus, nous avions pris note de cette explication.

Aujourd'hui cependant, la Swissair récidive. Elle fait maintenant paraître des annonces disant qu'elle recherche des télétypistes de nationalité suisse ou étrangère. La limite d'âge est fixée, cette fois, à 30 ans.

Ainsi, on ne peut pas de Suissesses de plus de 30 ans. On leur préfère des étrangères qu'on formera éventuellement! Il ne s'agit pourtant pas d'un travail pénible. Plus, cette occupation conviendrait parfaitement à des femmes ayant élevé leurs enfants et ayant exercé des emplois de dactylographes avant leur mariage.

Décidément, la Swissair nous paraît mener une politique de l'emploi tendant à exacerber la xénophobie.

Comprendra qui pourra.

La Chaux-de-Fonds

Salle de la Croix-Bleue

LA CHAUX-DE-FONDS - Rue du Progrès 48

Samedi 23 mars, de 9 à 17 h.

Marché aux puces

Occasions sensationnelles

- vêtements
- lainages
- chaussures
- skis, patins
- meubles
- appareils de radio
- appareils électriques
- vélos
- tableaux
- livres
- lampes
- jouets
- antiquités

OCCASIONE ECCEZIONALE

Denrées alimentaires et pâtisseries de toute fraîcheur

Paroisse Farel
Commission des dames

ARTICLES HYG.

1^{re} qual., 12 pces Fr. 4.50; 24 pces Fr. 8.—; lubrifié 12 pces Fr 6.50, 24 pces Fr 11.50
Exp discrète
Remb seulement sur demande CP 30 185 46
F. WIDMER, case 54, Grand-Rue, Berne 8.

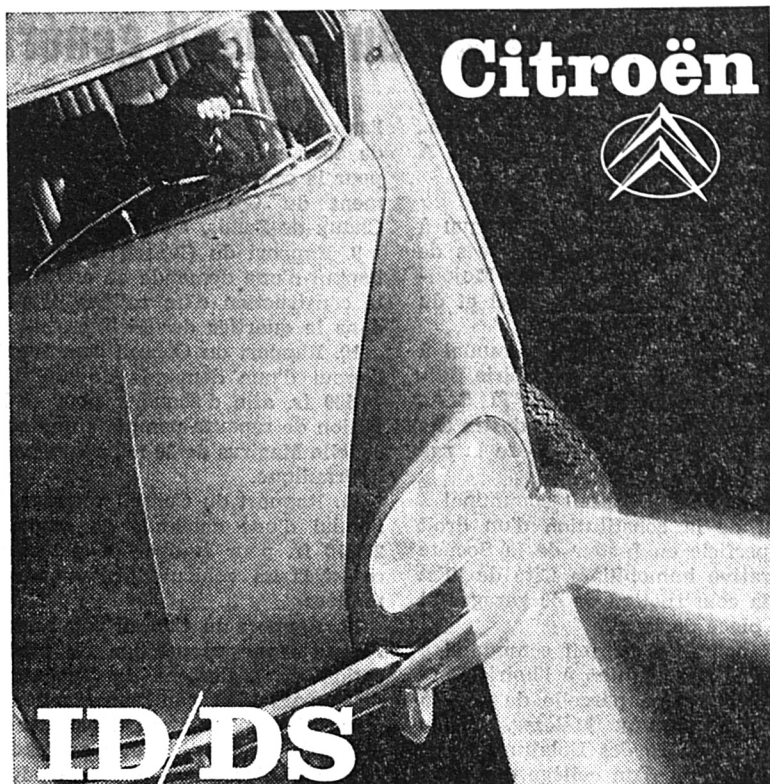
Soutenez les annonceurs de votre journal!

VÊTEMENTS

Réparations Transformations sur mesure

MATHIEU DONZÉ

TAILLEUR
Jardinière 15
Tél 039/2 98 33



Admirez de jour la ligne "Gran Turismo" des nouvelles Citroën. Essayez-les de nuit!

AGENCE OFFICIELLE POUR LA RÉGION

GARAGE DES MONTAGNES

Avenue Léopold-Robert 107 Téléphone (039) 2 26 85
LA CHAUX-DE-FONDS

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

19 mars 1968

Naissance

Mora Sylvia, fille d'Eusebio, peintre, et d'Encarnacion née Leal.

Promesse de mariage

Dubois Georges-Ali, charpentier, et Stauffer Monique-Germaine.

Mariage

Gallus Vincenzo, manoeuvre T.P., et Murgia Eugenia.

A louer S. A. M. & Co
J.-Droz 60 - Tél. 337 92
machine à repasser
machine à laver le linge et la vaisselle
par jour, semaine ou mois
Un coup de téléphone suffit!

PRÊTS Banque EXEL
Discrets Rapides Sans caution
Avenue Léopold-Robert 88 La Chaux-de-Fonds
Tél (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

A louer
A louer machines à écrire, à calculer, à dicter, au jour, à la semaine, au mois
chez REYMOND, tél. (039) 3 82 82, Serre 66, La Chaux-de-Fonds



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple-La Sentinelle

Abonnez-vous à notre journal

Favorisez les annonceurs de notre journal

CHRONIQUE VAUDOISE

AVEC NOTRE FUTURE MARINE FLUVIALE

Dans de nombreux milieux, on considère l'aménagement d'un canal du Rhône au Rhin comme une douce utopie.

De fait, si l'idée d'un tronçon Genève-Yverdon est quelque peu tombée en désuétude, ceci ensuite de nombreux obstacles, l'aménagement d'une voie navigable entre Bâle et Yverdon fait l'objet d'études poussées.

C'est ce que rappelait M. Frédéric Fauquex, président central, lors de la dernière assemblée de la section lausannoise de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin.

Cette association groupe des personnes de milieux divers; pour nos cercles socialistes, notre ami Auguste Fornerod, acquis depuis longtemps à l'idéal transhelvétique, prolonge par sa présence fidèle une carrière lémanique bien remplie.

Beaucoup de jeunes aussi, Nous ne serions pas étonné qu'ils défendent avec vigueur, dans l'avenir, nonobstant la route triomphante, les voies navigables d'une Europe qui s'édifie.

Dans son rapport présidentiel, M. Henri Monod, ingénieur, rappelle l'effet réfrigérant produit par le rapport pessimiste du Conseil fédéral daté du 1^{er} mars 1965.

Les cantons romands ayant exprimé leur déception, un rapport complémentaire a été confié à un groupe de trois experts. Leurs conclusions seront remises aux gouvernements romands. Il ne faut toutefois pas se montrer trop optimiste, car l'hostilité de l'administration centrale demeure.

La société Transhelvetica (pendant industriel et financier de l'association à but non lucratif) a alors confié un travail au Centre de recherches Battelle, de Genève, donnant toutes garanties de neutralité, d'efficacité et de capacité.

Il en est résulté un document de 170 pages dont les conclusions, qui viennent d'être appuyées par une étude des professeurs Genton, de l'EPUL et Rotach, de l'EPF, apportent d'importants éléments de décision.

Basé sur l'étude du fonctionnement de sept voies d'eau étrangères, le rapport Battelle confirme la réalité d'un effet stimulant du canal sur la vie

économique des régions qu'il traverse, avec, il est vrai, quelques réserves touchant aux conditions spéciales du transport de marchandises lourdes.

Calculée sur la rentabilité sociale, une étude séparée des tronçons Bâle-Klingnau et Bâle-Yverdon, a démontré un coefficient supérieur à la moyenne.

En définitive, constate le président, le choix est politique. Il est conditionné par des impératifs relatifs à l'aménagement du territoire. Entrent aussi en jeu des considérations à caractère économique et extra-économique. Mais son effet stimulant sur le développement des régions concernées ne peut plus être nié.

Nous ajouterons, pour notre part, que nos futures voies navigables comme les communications routières, ferroviaires, lacustres ou aériennes, seront le bien de la communauté nationale tout entière.

A ce titre, elles nécessiteront de gros investissements publics. Il appartiendra aux élus socialistes de défendre ce point de vue.

Mais, là aussi, comme dans bien des domaines, la «dictature des caisses vides» n'apporte aucune solution valable.

Une conférence de MM. Wacker et Piquet, ingénieurs, consacrée à la voie navigable du Saint-Laurent et au Canada en général, agrémentée d'un film et de projections, a terminé agréablement la soirée. H.G.

Fédéraliser la protection civile

De plus en plus les dépenses de protection civile se font plus lourdes pour les collectivités publiques, notamment pour les cantons et les communes. Les sommes budgétées ne correspondent souvent pas à la réalité. Ainsi, en 1967, on avait prévu des dépenses pour 1,7 million de francs, et l'on a plus que doublé le déboursement final cantonal. Et si pour le canton la charge est déjà très lourde, il en va de même pour les communes. Actuellement, la répartition des charges se présente de la manière suivante: Confédération, 55% des dépenses; cantons, 22,5%; communes, 22,5%.

Les communes de plus de mille habitants sont tenues de disposer d'un corps de protection civile. Comme un grand nombre de communes se sont considérablement agrandies ces dernières années (Lancy, Onex, Meyrin), les charges résultant de la construction d'abris et de postes de commandement se sont accrues d'autant. Nous en sommes à des chiffres impressionnants: Meyrin, 524 000 fr.; Onex, 392 000 fr.; Lancy, 255 000 fr.

Il est certain qu'à la longue, cette situation risque de causer un sérieux préjudice au développement des communes suburbaines. Ce qu'elles doivent investir sous forme d'abris, elles ne peuvent l'investir dans des constructions sociales ou culturelles. Il s'agit par conséquent de trouver une solution à cette situation.

Des pays comme la Suède ont englouti des milliards dans la construction d'abris géants, mais tout de même insuffisants pour l'ensemble de la population. De nombreux experts, notamment français, ont dénoncé l'inutilité complète de ces constructions. Les gens, à cause de la panique et des embouteillages, n'auraient même pas le temps de s'y rendre en cas d'explosion nucléaire.

A notre sens, il faut réduire au maximum des dépenses improductives. En tout cas, il faut éviter que les charges soient trop lourdement supportées par les cantons et les communes.

C'est pour cette raison que Samuel Claude, député au Grand Conseil, a déposé un projet de loi la semaine passée. Le but de ce projet est de faire supporter à la Confédération l'entière charge des dépenses de protection civile. Pour ce faire, le Conseil d'Etat devrait lancer une initiative en vue de faire modifier la loi fédérale. Il apparaît au Parti socialiste que c'est la seule manière de régler correctement cette question lancinante qui revient constamment devant les législatifs communaux ou cantonaux.

L'année passée, la Confédération a dépensé 140 millions pour la protection civile, tandis que l'armée engloutissait 1 milliard 800 millions. Il serait juste que la protection civile, élément de la défense nationale, soit aussi subventionnée par le budget militaire.

Les autres partis se sont montrés prêts à discuter ce projet en commission, bien que certains ne désirent manifestement pas aller si loin, pour commencer par le chef du Département de l'intérieur, M. Duboule, qui est le premier concerné.

Si la solution socialiste devait échouer devant une majorité quelconque de partis, il ne resterait alors plus aux socialistes que de revoir radicalement leur attitude face aux dépenses de deux millions prévues au budget cantonal de 1968. C.A.

Genève en bref

AU VICTORIA-HALL: Le Dresdner Kreuzchor. — Dans la plus pure tradition allemande, le Dresdner Kreuzchor interprétait vendredi soir des œuvres polyphoniques de Bruckner, de Schütz, de Bach bien sûr. Et on ne sait dire ce qui était le plus remarquable, des voix des enfants qui composent ce chœur, et de l'esprit conféré à chaque interprétation par le professeur Rudolph Mauersberger. Ce n'est pas une mince affaire que de restituer à chaque œuvre le climat qui saura assurer son équilibre. Tout au long de cette soirée, le Dresdner Kreuzchor a présenté des exécutions sobres, extrêmement bien mises en place, et il est regrettable que le public genevois ne soit pas venu plus nombreux assister à ce spectacle parfait en tous points. M.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

Ils se moquent d'en dessous, étant moqueurs, mais n'osant pas le laisser voir (Ramuz.)

L'ABBAYE

LES GADOUES D'ACCUEIL

Sous ce titre, un lecteur de la « Feuille d'Avis de la Vallée de Joux », a adressé à notre confrère une épître vengeresse, dont nous donnons ci-après l'essentiel :

« ... A ce point de vue-là, notre vallée est, hélas, très « accueillante ». Surtout depuis que quelques hurluberlus (pour rester poli), parfaitement inconscients, n'ont pas hésité à déverser leurs ordures au Mont-du-Lac.

« Ce n'est malheureusement pas le seul cas de ce genre. Si Le Pont réserve sa gadoue aux arrivants par chemin de fer, si Le Lieu est relativement discret, si Le Sentier a enfin résolu fort dignement le problème, il faut constater que L'Orient et Le Brassus accordent au visiteur un « accueil » dont il se passerait.

« Le Séchey est également assez agressif.

« Mais la palme de « l'accueil » revient sans conteste à L'Abbaye. Alors que 5000 personnes nettoient le lac de Constance, que les classes nettoient le lac Brenet, à L'Abbaye, en 1968, on jette pratiquement les ordures au lac ! Il suffira, en effet, que celui-ci monte d'un mètre pour emmener balader, du Pont au Rocheray, boîtes de conserves, bouteilles, tonneaux métalliques, etc. Mais, nous dira-t-on, et le ramassage officiel ? Celui-ci existe, en effet, mais n'empêche pas, hélas, les déversements clandestins, semi-clandestins, tolérés...

« On condamne sévèrement un objecteur de conscience. Que penser de celui qui souille à dessein son pays ? »

Le plus grand mal certainement, mais la justice a toujours été aussi enrhumée qu'aveugle.

LAUSANNE

CHACUN POUR SOI !

Dans la « Nouvelle Revue », M. Michel Jaccard s'est penché sur les problèmes de l'enseignement. Il nous dit notamment :

« On est en train de bâtir Dorigny. A lointaine échéance, cela ne représentera pas moins d'un milliard d'engagement. C'est un investissement qui ne souffre pas de contestation. Un pays vaut ce que valent les cerveaux qu'il a formés. Mais je n'ignore pas qu'en établissant ce projet magnifique, et nécessaire, on ne s'est guère préoccupé de consulter nos proches voisins, Neuchâtel et Genève, pour tenter là encore, des synthèses ou des collaborations. Chacun pour soi et Berne pour tous.

« Eh bien, c'est précisément ce que veut éviter « Berne ». L'autorité fédérale entend ne rien retrancher des libertés fondamentales de nos universités. Mais elle entend aussi éviter les doubles dépenses, les équipements concurrents, la conservation de traditions

désuètes, et la satisfaction de ces petits « goût-goûts » chers aux savants de toutes les sciences et de toutes les facultés, mais qui finissent par nous coûter le lard du chat !

« La coordination peut-être liée, comme le demande Alfred Borel à l'institution d'un délégué ad hoc, est au moins aussi nécessaire que les millions prévus. Ceux-ci ne vont pas sans celle-là. »

Nous sommes entièrement de l'avis de M. Jaccard. Il est fâcheux cependant qu'une bonne partie de ses coreligionnaires radicaux prêchent constamment le fédéralisme le plus borné, qui a abouti à la situation qu'il dénonce. Parviendra-t-il à les convaincre ? On l'espère !

VEVEY

LES DESSOUS

On a passé actuellement à Vevey le film de Cayatte, « Les Risques du Métier ». Ce film, on le sait, narre la terrible histoire d'un instituteur français accusé à tort de vingt-quatre délits de meurs par les jeunes filles à qui il enseigne.

Dans une critique de cet ouvrage, M., dans le « Journal de Montreux », conclut : « Cette œuvre, un chef-d'œuvre, est une étude réaliste, juste de ton, de la psychologie enfantine. Tous les parents comprendront mieux les dessous de la tâche éducative après avoir vu l'étonnant Jacques Brel. »

C'est là un jugement très sain, mais, en l'occurrence, ces « dessous » nous paraissent un peu inopportuns !

SAINTE-CROIX

IMPROMPTU MINEUR

On se rend souvent peu compte dans les grandes villes des difficultés des localités de moindre importance. En voici un exemple : récemment, l'Association des intérêts de Sainte-Croix (ADIS) s'est trouvée en face d'une demande de la Guilde de la musique de chambre de Lausanne, qui, inquiète du bon déroulement de ses concerts, faute d'un piano valable, proposait à la dite ADIS d'acheter en commun avec trois autres bourgades, un tel instrument. Le piano aurait été trébuché d'un lieu à l'autre pour chaque concert où on devait l'employer. On voit les complications ! L'ADIS a cherché une autre solution. Mais un bon piano, même avec une moitié de queue, c'est cher : 15 000 fr. au moins ! On a donc examiné d'autres suggestions. On a pensé à des pianos d'occasion. C'est encore 5000 à 6000 fr. qu'il fallait déboursier pour trouver quelque chose de valable et ce n'était pas facile. On a alerté les facteurs de piano. Un moment, on a cru avoir découvert l'oiseau rare à Monthey. C'était une illusion. A Lausanne, aussi, bernique ! En désespoir de cause, on s'est tourné vers Genève, « ville plus cosmopolite, surtout par le mouvement des

personnes se rattachant aux organisations internationales » — nous citons la « Feuille d'Avis de Sainte-Croix » à laquelle nous empruntons notre information. Le cité de Calvin ne déçut point.

On y dénicha la perle, mais il fallut encore débattre le prix, faire expertiser et retaper. Mais, livré à domicile, l'instrument, en tout points remarquables, valait moins de 5000 fr.

Une affaire et du bon travail !

VEYTAUX

CARCASSE

Lors des débats du Conseil communal, M. Bron s'est montré surpris qu'une carcasse de voiture trainât près de la gare. Le « Journal de Montreux », qui commente l'intervention, s'étonne d'autant plus que cette voiture repose sur un terrain cantonal. Qu'y a-t-il là de stupéfiant ? Est-ce la seule carcasse qui dorme sur le domaine de l'Etat ? Bien des questions de députés, restées sans réponse, doivent être, maintenant aussi, réduites à l'état de carcasses !

LAUSANNE

UNE QUESTION QUI DOIT TOUS NOUS HANTER

Le jugement sévère, qui a été rendu à l'égard du bourreau d'enfants, René Jaccard (quinze ans de réclusion) et de sa femme Christine (un an de réclusion) a inspiré ce commentaire à A. Marcel dans la « Nouvelle Revue » :

« La violence est toujours odieuse et à l'égard de petits sans défense, elle constitue une impardonnable lâcheté.

« — Qu'a-t-on fait, s'est demandé le défenseur de René Jaccard pour éviter le drame ?

« C'est, je l'avoue, une question qui me hante.

« Après l'hospitalisation de la petite Sonia — fractures de jambe, multiples fractures du crâne, menace d'infirmité permanente — les médecins ont alerté le juge informateur et celui-ci a ouvert une enquête pénale... »

« Ne devait-on pas, au lieu de rendre la petite aux parents, la placer dans une pouponnière ou exercer une surveillance à domicile ?

« Bien sûr on n'était pas au courant des circonstances du drame, car les époux avaient menti, mais on a manqué de curiosité, et le pasteur le tout premier, qu'une cousine avait pourtant alerté.

« Cette femme fut la seule, semble-t-il, à s'aviser et c'est tout de même effarant, que quelque chose d'insolite se passait dans le jeune ménage. Tournons la page... »

Nous partageons tout à fait l'avis de notre confrère, sauf lorsqu'il écrit : « Tournons la page ! » Il nous semble que c'est aller trop rapidement et qu'il s'agirait au contraire d'examiner de très près comment un tel drame a pu se produire. Vébé.

A travers le pays vaudois

DÉCÈS DE L'ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DE PUBLICITAS.

— M. Jean-Robert Gerstenhauer, administrateur-délégué et président de la Direction générale de Publicitas S.A. vient de s'éteindre à Lausanne dans sa 68^e année. Le défunt qui consacra près de cinquante années de sa vie à l'entreprise dont il avait la responsabilité, avait commencé son activité à Publicitas Barcelone, puis devint directeur de la succursale de Madrid de l'entreprise, et en 1930, directeur général de Publicitas Espagne. La guerre civile espagnole l'obligea à rentrer dans sa patrie en 1937, année où il fut nommé attaché à la direction de la succursale de Genève de Publi-

cas, succursale dont il devint ensuite directeur.

C'est en 1943 que M. J.-R. Gerstenhauer fut appelé à la direction générale à Lausanne dont il devint le président huit ans plus tard. En 1953, il était nommé membre du Conseil d'administration, en 1962, administrateur-délégué. Son état de santé l'obligea à réduire son activité il y a cinq ans. M. J.-R. Gerstenhauer avait été président de l'Association d'agences suisses de publicité.

Qui change de couleur en voyant de l'or changerait de geste s'il n'était pas vu. Proverbe chinois

YVERDON
Buffet CFF
M. Criblet-Ferrer

Tél (024) 2 49 95

3 spécialités

- ☆ Les filets de perches aux morilles
- ☆ Gratin de fruits de mer
- ☆ La paella du Liceo de Barcelona

ADHÉREZ A LA

Société vaudoise de crémation

fondée en 1890, et qui a reçu à ce jour plus de 14 000 membres. Conditions et renseignements au bureau, Caroline 1, à Lausanne, tél 22 15 33.

Administration cantonale vaudoise

Les postes suivants sont actuellement au concours:

Laborantine ou employée de laboratoire
à l'Institut de pharmacologie de l'Université, 1005 Lausanne

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la « Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud » du mardi 12 mars 1968.

OFFICE DU PERSONNEL

ÇA BOUME!

le nouveau dessert, prêt à déguster, TAM TAM à 40 ct. le gobelet.

Un régal

Fermière SA
qualité première

Cinéma Lausannois

<p>A. B. C. Tél. 22 35 52-53</p> <p>14.30 17.00 20.00 22.10 18 ans</p> <p>Première suisse</p> <p>«Un fantastique film d'aventure! Yves Boissel déploie de louables efforts dans le sens de la recherche d'originalité.» (Le Figaro)</p> <p>COPLAN SAUVE SA PEAU</p> <p>Claudio Brook, Margaret Lee, En couleurs</p>	<p>Atlantic T. 22 11 44-45</p> <p>14.30, 17.00, 20.30 16 ans</p> <p>Grande première suisse</p> <p>Un film d'André Cayatte</p> <p>LES RISQUE DU MÉTIER</p> <p>Jacques Brel, Emmanuelle Riva, Nathalie Nell</p> <p>En couleurs Faveurs suspendues</p>	<p>Capitole Tél. 22 51 32</p> <p>14.30, 17.00, 20.30 16 ans</p> <p>1^{re} vision - 2^e semaine - Technicolor</p> <p>SEULE DANS LA NUIT</p> <p>Grand prix du film de suspense 1968</p> <p>Audrey Hepburn, Alan Arkin, Richard Crenna, Effrem Zimbalist Jr.</p> <p>Mise en scène Terence Young</p>	<p>Bourg Tél. 22 86 22</p> <p>14.30 17.00 19.00 21.00 18 ans</p> <p>Première vision</p> <p>Le nouveau film d'Ingmar Bergman, jugé comme meilleur film de l'année.</p> <p>PERSONA</p> <p>avec Bibi Andersson, Liv Ullmann</p> <p>Version orig. sous-titres franc.-allemand</p> <p>Faveurs suspendues à 21.00</p>	<p>Cineac Tél. 22 74 99</p> <p>Permanent: 14.00-22.00 18 ans</p> <p>PROLONGATION</p> <p>Première vision à Lausanne</p> <p>SEXY SHOW</p> <p>Avec les plus brillantes attractions</p>	<p>Colisée Tél. 32 51 25</p> <p>14.30 17.00 20.30 16 ans</p> <p>En première - 3^e semaine</p> <p>Le nouveau film de Claude Lelouch</p> <p>VIVRE POUR VIVRE</p> <p>Yves Montand, Annie Girardet, Candice Bergen</p> <p>Eastmancolor</p> <p>Faveurs strictement défendues</p>	<p>Eldorado Tél. 22 16 12</p> <p>14.30 17.00 20.30 18 ans</p> <p>4^e semaine</p> <p>Faveurs suspendues</p> <p>Le fameux film qui bat partout tous les records.</p> <p>BENJAMIN OU LES MÉMOIRES D'UN PUCEAU</p> <p>Michèle Morgan, Michel Piccoli.</p>	<p>Lido Tél. 23 21 44</p> <p>14.00, 16.50 18.45 21.00 16 ans</p> <p>3^e semaine</p> <p>Le nouveau film de Claude Lelouch</p> <p>VIVRE POUR VIVRE</p> <p>Yves Montand, Annie Girardet, Candice Bergen</p> <p>Eastmancolor</p> <p>Faveurs strictement suspendues</p>	<p>Palace Tél. 22 15 30</p> <p>14.00, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans</p> <p>Première vision - En couleurs</p> <p>Bibi Andersson, Bruno Cremer, Frederic de Pasquale</p> <p>LE VIOL</p> <p>«La cousine germaine de «Belle de Jour», de Bunuel. («Le Monde») ... Un goût parfait, interprète idéale dans la lumineuse comédienne Bibi</p>	<p>Rex Tél. 23 43-31</p> <p>14.30, 17.00, 20.00, 22.20 10 ans</p> <p>DERNIER JOUR</p> <p>Première mondiale - 5^e semaine</p> <p>LES CRACKS</p> <p>Bourvil, Robert Hirsch, Monique Tarbes</p> <p>CinémaScope Couleurs</p>	<p>Romandie Tél. 23 47 64</p> <p>14.30, 17.00, 20.30 16 ans</p> <p>Première vision</p> <p>Charlton Heston, Maximilian Schell dans un film d'action grandiose, Ticket d'or du cinéma</p> <p>LA SYMPHONIE DES HÉROS</p> <p>Parlé français</p>	<p>Athénée Tél. 23 24 12</p> <p>14.30 17.00 20.30 16 ans</p> <p>Première vision - 2^e semaine</p> <p>Le dernier film de Michel Boisrond, le réalisateur à succès En couleurs</p> <p>L'HOMME QUI VALAIT DES MILLIARDS</p> <p>Frederic Stafford Raymond Pellegrin</p>	<p>Bel-Air Tél. 23 53 12</p> <p>14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans</p> <p>1^{re} vision Parlé français</p> <p>Un western explosif</p> <p>Craig Hill, George Martin et F. Sanchez</p> <p>LANKY,</p> <p>L'HOMME A LA CARABINE</p> <p>Avec sa winchester, il semait la terreur sur son passage</p>	<p>Métropole Tél. 23 62 22</p> <p>14.30 17.00, 20.30 18 ans</p> <p>DERNIER JOUR</p> <p>Grand écran Eastmancolor</p> <p>Provocante, irrésistible, cynique et amoureuse, voici Catherine Deneuve, éternelle et troublante de modernité</p> <p>MANON 70</p> <p>Réalisation de Jean Aurel</p> <p>Sami Frey, J.C. Brialy, Elsa Martinelli</p>	<p>Moderne Tél. 26 28 77</p> <p>14.30, 17.00, 20.30 16 ans</p> <p>Emmanuelle Riva dans le film de Georges Franju</p> <p>THÉRÈSE DESQUEYROUX</p> <p>d'après le roman de François Mauriac</p> <p>Le chef-d'œuvre que vous ne devez pas manquer</p>	<p>Corso-Renens Tél. 24 90 55</p> <p>20.30 16 ans</p> <p>Francis Blanche et Darry Cowl dans</p> <p>LE GRAND BIDULE</p>
---	---	--	---	--	---	---	--	---	---	---	---	---	---	--	--

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

LONDRES: Budget d'austérité

Hier, devant les Communes, le chancelier de l'Echiquier, Roy Jenkins, a présenté un budget destiné à rétablir l'équilibre financier de la Grande-Bretagne. En voici les principaux points :

● Les augmentations de salaires, de revenus et de dividendes seront limitées à un plafond de 3,5 % par an jusqu'à la fin de 1969. Durant la même période, les prix seront soumis à un contrôle légal.

● Impôts indirects: les droits frappant l'essence, les boissons alcooliques (sauf la bière) et le tabac sont augmentés, le prix de la vignette automobile passe de dix-sept livres et demie (210 fr.) à vingt-cinq livres (300 francs) par an.

La taxe à l'achat augmente dans une proportion allant de 1,5 à 6 % pour les marchandises ordinaires, y compris les voitures, les réfrigéra-

teurs et les machines à laver, l'augmentation étant supérieure pour les produits de luxe, tels que la bijouterie, la parfumerie, etc., où l'impôt pourra atteindre 50 %.

● Jeux de hasard: la taxe sur les paris hippiques est doublée et portée à 5 %, celle frappant les paris de football passe de 25 à 33 %, les droits sur les salles de jeux sont augmentés de 25 à 50 % selon l'importance du chiffre d'affaires.

Le gouvernement autorisera la présentation d'un projet de création d'une loterie nationale.

● Impôts directs: l'impôt sur le revenu n'est pas augmenté, sauf, pour une période d'un an, l'impôt sur les revenus provenant d'un capital, qui seront soumis à une surtaxe croissante au-dessus d'un plafond annuel de 3000 livres (36 000 fr.).

Dur, mais nécessaire

Les journaux britanniques ont consacré ce matin leurs éditoriaux au budget.

« Dur, mais nécessaire »: Ce titre de l'éditorial du « Times » (ind.) résume assez bien l'opinion de la majorité des quotidiens londoniens. « La pierre de touche du premier budget de M. Jenkins apparaît extrêmement simple, mais d'une importance cruciale. A-t-il fait assez pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements? C'est là le but qu'il s'est lui-même fixé et qui correspond également à une nécessité vitale non seulement pour la livre sterling, mais pour la stabilité du système d'échange mondial », écrit le « Times », qui conclut: « Au moins, derrière ce budget,

on discerne une politique cohérente visant à renforcer l'économie. C'est une politique qui conserve des chances bien qu'elles ne soient peut-être pas très bonnes de parvenir à maturité ».

Le « Financial Times » est franchement satisfait: « M. Jenkins, écrit le quotidien financier, a présenté un budget admirablement adapté à la situation actuelle et que même l'observateur le plus difficile aura du mal à critiquer... Le budget dans son ensemble est prévu pour porter un coup d'arrêt énergique à la consommation sans pour cela décourager la recherche de profits et de revenus plus grands au moyen d'une plus grande efficacité. Il correspond exactement aux besoins ».

Pologne: Retour au stalinisme?

Après avoir dénoncé le caractère « réactionnaire » des manifestations qui se sont déroulées dans le pays, M. Gomulka a déclaré: « La ligne de partage n'est pas entre les ouvriers et les étudiants, mais entre le socialisme et l'antisocialisme. Les ouvriers ont compris tout de suite. Les étudiants se sont laissés entraîner. Il faut vider l'abcès. »

Le premier secrétaire du parti polonais a fait ensuite un historique détaillé des événements récents. Il a mis en cause les écrivains dénoncés au cours des jours derniers par la presse.

Après avoir fait acclamer par l'assistance la volonté du parti de nettoyer ses rangs, M. Gomulka a fait le procès des professeurs Brus, Kolakowski, Baczko, Baumann « et bien

d'autres », en général des maîtres de la Faculté de philosophie « qui ont déclaré que le mouvement des étudiants était authentique ».

Abordant la question du « sionisme », M. Gomulka a déclaré, sous un tonnerre d'applaudissements: « Nous sommes prêts à donner un passeport d'émigration à tous ceux qui considèrent Israël comme leur patrie. »

Réd. — Ainsi M. Gomulka prend nettement parti contre tous les éléments libéraux de son parti et prend une attitude de plus en plus figée. Assurément, autant qu'il est aux commandes, il ne semble pas qu'un retour aux méthodes et à l'esprit stalinien soit à craindre. Cependant, comme M. Gomulka paraît subir davantage, de jour en jour, l'influence du stalinien Moczar, tout est à redouter.

PARLEMENT ISRAËLIEN: SÉANCE TUMULTUEUSE

Un violent tumulte a éclaté en plein parlement israélien, lorsqu'un député du Parti communiste, Meir Vilner, tenta de prendre la parole pour défendre le gouvernement de Varsovie, violemment attaqué pour son attitude antisioniste. Le Parlement traitait trois motions, qu'il a acceptées (les seuls trois députés communistes ont

voté contre), qui s'occupaient des problèmes posés par les relations entre l'Etat et les communautés juives de Pologne. M. Beigin, ministre sans portefeuille, qui lança de très violentes accusations contre M. Gomulka, a déclaré qu'Israël était prêt à accueillir les 30 000 Juifs actuellement en Pologne.

Bob Kennedy: Chances augmentées



Le sénateur McCarthy ayant déclaré qu'il appuierait R. Kennedy, s'il le fallait, contre le président Johnson, les chances du dit Kennedy semblent avoir fortement augmenté. Notre photo montre Bob Kennedy (à droite) avec son frère Edward à Boston.

EN QUELQUES LIGNES

● MOSCOU. — Nikita Khrouchtchev se porte comme un charme, fait du ski chaque jour sur les collines qui entourent sa datcha et a perdu de nombreux kilos, déclare-t-on de sources proches de l'ancien premier secrétaire, évincé en octobre 1964.

● MADISON. — M. Stassen pourrait retirer sa candidature à la désignation

du Parti républicain pour la présidence des Etats-Unis si M. Rockefeller brigue lui-même la nomination avec un programme en faveur de la paix au Vietnam.

● PRAGUE. — Quatre fonctionnaires de l'administration politique centrale de l'armée tchécoslovaque ayant à leur tête le général Pepich, chef de



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

La politique plus réaliste du gouvernement de Bonn

Longtemps la politique du gouvernement de l'Allemagne fédérale est restée figée dans des illusions qui chaque jour devenaient plus dangereuses pour la paix de l'Europe. L'Allemagne fédérale prétendait être seule à représenter toute l'Allemagne et à parler en son nom. La doctrine Hallstein obligeait le gouvernement à rompre les relations avec les Etats qui reconnaîtraient la République démocratique allemande. Sous le règne d'Adenauer, l'Allemagne fédérale se refusa à reconnaître la portion occidentale de la Pologne, la ligne Oder-Neisse, sous le prétexte que les frontières de l'Allemagne et son unité devaient être fixées par le traité de paix que la tension entre l'URSS et l'Occident a rendu impossible. Un quart de siècle après la fin de la guerre, l'Allemagne n'a pas encore un traité de paix. L'Allemagne reste divisée et Berlin coupé par un mur plus difficile à passer que n'importe quelle autre frontière dans le monde.

Situation anormale et stupide certes! Mais l'adhésion de l'Allemagne fédérale à l'OTAN et celle de l'Allemagne démocratique au Pacte de Varsovie rendent toute unification et toute solution du problème de Berlin impossibles.

L'entrée des socialistes dans la grande coalition gouvernementale de Bonn et la présence de Willy Brandt à la tête du Ministère des affaires étrangères ont donné un certain dynamisme à la politique étrangère de Bonn. L'Allemagne fédérale envisage la situation avec plus de réalisme. Son « ouverture » vers l'Est a permis la reprise des relations diplomatiques avec la Roumanie et la Yougoslavie et l'échange de représentations commerciales avec la Tchécoslovaquie. Mais si l'Allemagne fédérale a montré un certain dynamisme, l'Allemagne démocratique et l'URSS ont réagi avec une nervosité et un conservatisme incompréhensibles. Les Etats du Pacte de Varsovie ont été mis en demeure de repousser les avances de Bonn. Ulbricht s'efforça de créer avec la Pologne et la Tchécoslovaquie un « triangle de fer » une union militaire contre Bonn. Ulbricht et Novotny, deux survivants de la période stalinienne, jamais dégrossis, et Gomulka, en 1956 l'homme de confiance des milieux progressistes et démocratiques qui, par crainte des Russes dont les armées occupent encore son pays et de l'armée polonaise, alors commandée par un maréchal russe, capitula et devint l'homme à tout faire du Kremlin. Le dynamisme du gouvernement de l'Allemagne fédérale s'est heurté au conservatisme communiste, ce qui a suscité en Allemagne fédérale des mouvements nationalistes dangereux et un extré-

misme dans la jeunesse, en particulier dans la jeunesse universitaire, qui ressemble plus à la révolution culturelle chinoise qu'à une orientation nouvelle de la jeune génération. Le drapeau du Vietcong qu'ils se plaisent à porter fièrement dans leurs bruyantes manifestations démontre l'exotisme de cette expression de sentiments anti-conformistes. Ulbricht se garde bien de les inviter chez lui!

La semaine dernière le chancelier Kiesinger a présenté au Bundestag allemand un rapport sur la situation de la nation dans l'Allemagne divisée. La discussion qui s'est engagée au Parlement a permis de constater une très sérieuse évolution de la politique gouvernementale. Le chancelier Kiesinger s'est très nettement distancé de l'atlantisme américain en déclarant:

« Si forts que soient nos liens au sein de l'alliance atlantique, si amicales que soient nos relations avec les Etats-Unis, nous ne devons pas rechercher l'avenir de l'Allemagne et, comme nous le pensons, l'avenir d'une Europe occidentale unie dans le système rigide d'un empire nord-atlantique. Une telle solution transformerait la ligne de démarcation qui divise l'Allemagne et l'Europe en un rempart permanent. Elle pourrait en outre accroître les risques d'un conflit majeur dans des proportions dramatiques. »

C'est parfaitement vrai aussi bien pour la République démocratique allemande que pour le gouvernement de Bonn. Un empire moscovite à l'Est est aussi dangereux pour la paix de l'Europe qu'un empire atlantique à l'Ouest. La réunification de la nation allemande n'est possible que par la destruction des deux blocs militaires antagonistes. Certains journalistes français ont cru voir dans la déclaration de Kiesinger l'alignement de l'Allemagne fédérale sur la politique anti-américaine du général de Gaulle. C'est aller un peu trop vite en besogne; Kiesinger a aussitôt démenti une telle intention de sa part.

Au cours du débat, le chef du groupe socialiste, Helmut Schmidt, a fait d'importantes déclarations concernant la frontière Oder-Neisse. « Bien que la République fédérale n'abandonne pas ses droits, aucun gouvernement étranger ne veut défendre sérieusement les revendications allemandes sur des territoires au-delà de la ligne Oder-Neisse. Les socialistes sont prêts à aller au-devant des intérêts polonais en déclarant renoncer à tout emploi de la violence. Nous voulons respecter les frontières et les lignes de démarcation actuelles, tout règlement définitif étant réservé pour le traité de paix. »

Le chancelier Kiesinger répondit à

Schmidt: « On ne peut pas régler la question de la frontière Oder-Neisse isolément, mais seulement dans le cadre d'un projet de paix européenne. » Kiesinger a affirmé que bien que la solution définitive soit réservée au traité de paix, « il est loisible de discuter dès maintenant des solutions possibles ».

Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères, parlant au congrès du Parti social-démocrate de Nuremberg, qui a lieu actuellement, a repris le thème des frontières orientales de l'Allemagne. « Bonn sait fort bien qu'une reconnaissance de la frontière Oder-Neisse n'aurait pas aujourd'hui comme résultat l'établissement de relations diplomatiques avec la Pologne. Mais c'est aussi un fait que le peuple allemand a la volonté et le besoin d'une réconciliation avec la Pologne. Il s'agit de la reconnaissance ou le respect de la ligne Oder-Neisse jusqu'au moment de la conclusion de la paix. » Tout en reconnaissant que la question de la frontière Oder-Neisse ne laisse pas beaucoup de possibilités d'action, Brandt va jusqu'à accepter le statu quo. Les frontières actuelles de l'Europe ne doivent pas être modifiées par la violence et la République fédérale doit prendre des engagements correspondants. Schmidt et Brandt se sont déclarés favorables à la signature du traité de non-prolifération des armes atomiques. Les déclarations contraires du ministre de la Défense Strauss ne correspondent pas aux décisions du gouvernement. Le président du Parti social-démocrate n'a pas condamné les violentes manifestations des étudiants, dont son fils est à Berlin un des meneurs. Il proposa au congrès de convoquer un grand congrès de la jeunesse et des étudiants attachés à la démocratie, en vue d'une franche discussion sur les problèmes actuels. C'est une proposition plus sensée que d'envoyer des forces de police pour réprimer les mouvements de jeunesse.

En général, dans toute manifestation, l'apparition des « forces de l'ordre », police ou armée, provoque les pires désordres. Quand il y a de l'électricité dans l'air, les uniformes et les matraques provoquent aussitôt un court-circuit qui enflamme les manifestants. Il vaut toujours mieux faire usage de la langue que des poings, en appeler à la raison qu'à la force brutale.

C'est ce qu'une civilisation qui ne croit qu'aux vertus de la force, à l'Est comme à l'Ouest, devrait comprendre en préparant « les forces de l'ordre » au dialogue patient plutôt qu'à l'emploi des matraques, des gaz lacrymogènes, des lances à incendie, des revolvers ou même des blindés.

JULES HUMBERT-DROZ.

LA BATAILLE DE LA PRESSE EN SUISSE ALLEMANDE:

(Suite de la première page)

Ringier et l'agence UPI

UPI (United Press International) est l'agence d'information la plus importante du monde occidental. En Suisse, son plus gros client, les éditions Ringier; c'est dans l'ordre des choses! Qui pourrait prétendre représenter un tirage global de plus de deux millions d'exemplaires? Aussi Ringier verse à UPI, annuellement, des droits pour un montant global de quelque 400 000 francs.

UPI ne transmet pas seulement des dépêches, mais encore, par le canal d'Unifax, des images photographiques dont Ringier s'est assuré l'exclusivité jusqu'en 1970. Cela ne signifie pas que la société Ringier-Bilderdienst reçoit seule, en Suisse, le matériel d'UPI, mais c'est Ringier qui décide avec qui l'exclusivité sera partagée, ce qui met cette société dans une position de force à l'égard d'autres confrères. Parmi les journaux les plus importants qui reçoivent, après accord avec Ringier, le service Unifax,

relevons: le « St. Galler Tagblatt », « La Tribune de Lausanne », « La Feuille d'Avis de Lausanne », « La Suisse », « Der Bund » et... « Blick ».

Mais le client le plus important, c'est la Télévision suisse. Tous les téléspectateurs ont remarqué, en effet, la consommation considérable que fait la télévision d'images fixes. Jusqu'à seize pas jour. Or, pour ce service d'une extrême importance, la télévision ne paierait que des sommes dérisoires, dérisoires si l'on tient compte de son « tirage » pour l'ensemble de la Suisse. 4200 fr. par mois; le « St. Galler Tagblatt » (environ 20 000 exemplaires), 4500 fr. Edifiante comparaison! Mais cette générosité n'est pas gratuite. Voyez la suite!

La presse télévisée

On sait que la Société suisse de radiodiffusion publie des hebdomadaires quasi-officiels. C'est l'AGRAP, A. G. für Radio-Publikationen, qui en assume la responsabilité. Elle publie en Suisse alémanique « Radio-TV », qui tire à 185 000 exemplaires.

Or, par un contrat de très longue durée, Ringier s'est assuré l'impression de cet hebdomadaire. C'est donc une très grosse affaire. De surcroît, Ringier a lancé un journal concurrent, « Tele », auquel l'AGRAP s'est intéressée. Ainsi deux périodiques, qui se disputent la même clientèle, sont imprimés sous le même toit.

La télévision, par son pouvoir, attire les affaires. Elle s'est mise au service de la publicité de marque; elle fait vivre toute une presse. En principe, elle est neutre, mais comment ses dirigeants pourraient-ils oublier les incidences économiques de leurs décisions?

Les exclusivités d'agences, les couloirs de la TV, voilà qui mérite de retenir l'attention. Pour le reste, que Ringier soit lié à plusieurs branches du capitalisme suisse, à Jelmoli, à Landis & Gyr, aux Landolt, etc., peu nous importe! C'est une société qui fait des affaires, comme d'autres. Les vertueuses feignent de trouver une odeur à son argent. Mais ils n'ont pas toujours le nez aussi fin. D. P.

cet organisme, se sont rendus à Moscou pour une « brève conférence de travail ».

● HANOI. — Un appel au soulèvement vient d'être adressé à la population de Saïgon par le président du praesidium du Comité central du Front national de libération.

● SALISBURY. — Le parti du premier ministre rhodésien, M. Ian Smith, le « front rhodésien », a subi mardi une scission à cause de la question raciale. Un nouveau parti de droite, dont la

fondation a été annoncée par M. Idensohn, préconise une politique raciale identique à l'apartheid sud-africain.

● MANHATTAN. — Le sénateur R. Kennedy a rejeté toute possibilité pour lui d'accepter le poste de vice-président des Etats-Unis, sous l'administration Johnson.

● KIEL. — Un ancien sous-officier S. S., F.-J. Müller, 55 ans, a été condamné à la détention à perpétuité par la Cour d'assises de Kiel. Il a été reconnu coupable de meurtre, d'assas-

sinat collectif et de tentative de meurtre dans six cas. En 1942 et 1943, F.-J. Müller avait notamment activement participé à la déportation de Juifs polonais.

● LOS-ANGELES. — Un infirmier de Los-Angeles, W. Archerd, a été condamné à mort pour avoir tué deux de ses anciennes femmes et un neveu âgé de quinze ans en leur injectant de l'insuline. C'est le premier meurtre de ce genre aux Etats-Unis.